

La population de Vannes et de sa région pendant la Révolution



LA POPULATION DE VANNES

ET DE SA REGION

PENDANT LA REVOLUTION

"L' Université du Troisième Age et pour Tous
du Pays de Vannes", a mis en place, à partir de 1982
des activités de recherche.

C' est dans le cadre de celles-ci qu' en octobre
1986, Bertrand FRELAUT, professeur agrégé d' his-
toire a proposé et dirigé le travail présenté ici.

P. VIDAL

LA POPULATION DE VANNES

ET DE SA REGION

PENDANT LA REVOLUTION

BADEN

ILE D' ARZ

THEIX

St SERVANT SUR OUST

CARO

ROCHEFORT EN TERRE

VANNES

PRESENTATION

D'octobre 1986 à avril 1988, une quinzaine de personnes se sont consacrées au dépouillement systématique de l'état-civil de sept communes de la région vannetaise pendant les années 1789-1799. L'objectif de cette recherche historique, lancée et organisée par B. Frélaud, était de découvrir comment vivaient nos aïeux il y a deux siècles et si la révolution française avait imprimé sa marque ou laissé son empreinte dans le comportement de la population morbihannaise.

Les naissances et les mariages évoluent-ils au rythme des grandes étapes de la décennie? La mortalité s'accroît-elle à cause des troubles ou des épidémies? La chouannerie ou l'affaire de Quiberon laissent-elles des traces? Autant de questions qui méritaient des réponses argumentées, des preuves bien établies, puisées aux sources.

La tâche a été ardue : partis à vingt-huit, nous étions quinze à traiter sept communes au lieu de dix. Et combien au surplus redoutèrent de se noyer dans les registres, de s'écrouler devant leur calculette ou de sombrer dans les transcriptions du calendrier républicain en grégorien...? Combien de ventôse ou de prairial n'ont-ils pas noirci les joies de nos messidor et de nos vendemiaire !

Arrivés enfin à bon port, les quinze étudiants de l'Université du troisième âge et pour tous sont heureux et fiers de vous offrir ces pages d'histoire bretonne qui n'ont d'autre prétention que d'apporter une contribution scientifique à la connaissance de la population de Vannes et de sa région de 1789 à 1799. C'est leur façon d'inaugurer le bicentenaire de la révolution française.



LA POPULATION DE BADEN PENDANT LA REVOLUTION

PRESENTATION DE LA COMMUNE

La Commune de BADEN, en 1789, est comprise entre le Golfe du Morbihan, la rivière d'Auray et les communes de PLOUGOUMELLEN, PLOEREN et ARRADON.

Elle comprend deux îles : l'île d'Irus, entre la côte et l'île aux Moines et l'île de Berder, entre le village de Larmor et l'île aux Moines.

La commune de LARMOR-BADEN n'existe pas encore; elle sera formée du village de Larmor et de quelques autres, longtemps après la période que nous allons étudier.

BADEN se trouve à 8 kms d'AURAY et à 13 kms de VANNES. La population s'élève à plus de 2 000 habitants, répartis dans plus de 120 villages. Certains de ces villages sont très importants. Le nombre des naissances, des mariages et des décès en donne une idée, ainsi que le fait d'y trouver un certain nombre d'artisans, tels que : boulangers, tisserands, forgerons. On trouve davantage de marins dans les villages le long de la côte (Penmern, Toulindac, Larmor etc.), bien que certains résident plus à l'intérieur ou au bourg de BADEN.

La grande majorité des habitants vit du travail de la terre. Ce sont les agriculteurs, ou laboureurs, hommes et femmes, ou enfants, les journaliers et les jardiniers (entre 60 et 70%).

Viennent ensuite les matelots, marins, maîtres de barque, capitaines aux petits cabotages (20 à 22%).

On peut évaluer à environ 10% de la population les artisans: boulangers, forgerons, tisserands, tailleurs, menuisiers, maçons, cordonniers puis les marchands : cabaretiers, débit de tabac, grociers etc.

Il faut mentionner séparément un petit nombre de paludiers, ainsi que des «employés des fermes du roi», dont nous retrouvons quelques années plus tard, les noms, comme «employé des douanes».

En relevant les naissances, les mariages et les décès sur les registres de baptêmes tenus par les prêtres de la paroisse jusqu'en septembre 1792, on constate qu'ils sont tenus très régulièrement. Mais on trouve rarement l'âge et la profession des déclarants. Le nombre de ceux qui signent l'acte avec le prêtre est absolument insignifiant.

On peut, en réalité, étudier la démographie des années 1789 à 1799 inclus en ce qui concerne les naissances et les décès. Pour les mariages, le registre des mariages de 1799 est perdu.

NAISSANCES

ANNEES	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	TOTAL
1789	07	07	10	09	05	06	03	11	06	04	05	04	77
1790	07	09	10	06	09	07	01	02	06	09	07	08	81
1791	08	08	08	02	03	09	05	03	12	06	04	09	77
1792	10	11	13	01	08	04	02	07	08	13	07	05	89
1793	08	10	14	13	06	02	04	04	06	09	08	06	89
1794		09	13	11	03	01	03	06	07				53
1795	04	11							03	07	10	04	39
1796	06	13	08	08	05	08	10		02	01	09	01	71
1797	04	05	10	03	04	04	03	01	04	02	09	07	56
1798		09	12	07	12	03	06	01	04	06	03		63
1799	04	03	06	03	06	01	07	10	14	01	04	06	65

Taux de Natalité ‰

1789	1790	1791	1792	1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	P.M.
37	39	37	43	44	7	15	27	27	30	31	31

Pour les naissances, on peut distinguer 3 périodes :

1 - 1789 à 1793 inclus. Elle représente une période normale et régulière.

2 - 1794 à 1795. Cessation de déclaration des naissances au dernier trimestre 1794 durant six mois en 1795.

3 - 1796 à 1799 inclus. Reprise de déclaration des naissances régulièrement (à part novembre et décembre 1798). Mais deux tiers des chiffres de la première période seulement.

. Durant la première période, on trouve des chiffres réguliers: 77, 81, 77, 89.

. L'absence de déclarations pendant près de la moitié de cette période est gênante pour établir des comparaisons valables.

. 1796 donne des chiffres comparables à ceux de la 1ère période: 71.

Les trois dernières années montrent que les déclarations des naissances ont repris régulièrement. mais, le nombre des naissances est inférieur d'une vingtaine à ce qu'il était avant 1794.

. Si l'on compare les taux de natalité, on s'aperçoit que, pour la première période, il est de 37 à 44 ‰. Pendant la 2ème période, il tombe à 20 ou 15 ‰. La 3ème période voit ce taux remonter à 27 ‰, puis à 31 ‰.

Plusieurs explications peuvent sans doute aider à comprendre les causes qui ont provoqué ces changements.

1 - La signature de ceux qui ont tenu les registres montre qu'il y a eu plusieurs changements. Au début, 1ère période, les registres des baptêmes sont tenus par les prêtres de la paroisse.

Puis, c'est le maire, Jean Le Vigouroux, suivi de l'officier municipal Mathurin Le Gludic. Il est remplacé par René Levü. Enfin, on trouve Thomas Le Rohellec. L'un ou l'autre réapparaît par période. Il y a un Mahéo. Parfois, l'acte est établi par le responsable du canton d'Arradon, à Vannes, Le Délaizir.

2 - Beaucoup d'hommes étaient chouans ou, au moins, respectaient les consignes données par Cadoudal.

3 - Bon nombre d'hommes étaient «absents», mobilisés pour les opérations dirigées par Cadoudal. La preuve en est qu'on trouve sur les listes de détenus emprisonnés à Vannes en 1795 plus de 110 hommes de Baden de beaucoup de villages. Un officier municipal est parmi eux. Beaucoup sont «prisonniers de Quiberon» !

4 - Comme on le verra en étudiant les décès, une mortalité beaucoup plus élevée à la fin de 1795 et au début de 1796 a pu contribuer à la diminution des naissances en 1797, 1798 et 1799.

- On trouve seulement 11 naissances illégitimes en 11 ans.

- A dix reprises, il y a des jumeaux.

- Il est impossible de relever un seul prénom révolutionnaire. L'enfant se voit attribuer le prénom de son parrain, ou de sa marraine, jusqu'à la fin de 1792.

A partir de 1793, il porte presque toujours le prénom de l'un des «témoins» qui accompagne le père, ou le déclarant, pour déclarer la naissance d'un enfant ! Ces «témoins» sont souvent apparentés à l'enfant.

- La majorité des pères est âgée de 31 à 40 ans après 1793. Avant, leur âge n'était jamais mentionné, non plus qu'en 1798. Naturellement, on trouve le plus grand nombre de naissances chez les laboureurs, soit 58 %, puis chez les marins, soit 22%. Les artisans représentent 10%. La profession de 9% des pères n'est pas indiquée. Ces pourcentages représentent bien l'éventail de la population sur la totalité des 11 années, on relève :

45% de garçons

54% de filles

1% d'enfants sans indication de sexe et sans

prénom

pour 760 naissances au total.

Nous verrons qu'il y a, au cours de ces 11 années, 139 naissances déclarées de plus que de décès.

DECES

Sur le tableau récapitulatif du décès, on observe 5 faits :

1 - 1789, 1790 et 1791 ont à peu près le même nombre de décès. Ce nombre est très proche (mais supérieur) de celui des naissances de ces mêmes années.

2 - Le dernier trimestre de 1794 et le 1er trimestre 1795 n'ont aucune déclaration de décès. On peut faire le rapprochement avec les déclarations de naissances de ces deux années.

3 - Contrairement à ce qu'on a constaté pour les naissances, il ne paraît guère normal qu'il y ait autant de mois sans décès en 1797 et 1798.

4 - La diminution ou l'absence de décès au cours des mois pendant lesquels on relevait auparavant le plus grand nombre de décès paraît étonnant.

5 - Il est difficile de ne pas remarquer le nombre anormalement élevé des décès relevé au cours du 4ème trimestre 1795. Au cours du 1er trimestre 1796, le nombre des décès est encore bien supérieur à celui, des autres années, à la même époque, mises à part les années 1789 et 1790.

- Quelles remarques peut-on faire en observant ces chiffres?

Sur onze années, il est difficile d'établir des comparaisons tant sur le nombre annuel des décès que sur leurs fréquences à certaines périodes de l'année.

ANNEES	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	TOTAL
1789	16	04	05	12	03	06	03	04	08	06	04	13	84
1790	11	02	17	13	04	05	02	05	05	06	03	07	80
1791	06	04	04	03	06	03	03	06	12	14	16	05	82
1792	03	04	02	01	02	01		03	03	04	01	02	26
1793	06	01	01	03	06	06	04	02	03	07	03	05	47
1794	03	07	04	05	04	01	03	01	02				30
1795				04	03	05	08	02	15	66	23	22	148
1796	16	13	19	04	02	01		06	01	01	04	03	70
1797	04					02	01	03	03				13
1798									03	06	04	02	15
1799	02	01	04	03	01			02		07	01	05	26

Taux de Mortalité ‰

1789	1790	1791	1792	1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	T.M.
42	40	41	13	23	15	74	35	7	7	13	28

En 1789, on a plus de décès en janvier, avril et décembre. En 1790, c'est en janvier, mars et avril qu'ils sont le plus nombreux. En 1791, ce sont les mois de septembre, octobre et novembre qui voient le plus de décès, pour un même nombre total de décès dans l'année.

Il faut attendre 1796 pour avoir un trimestre, le premier, comportant un nombre de décès comparable.

Les chiffres très élevés du 4ème trimestre semblent exceptionnels. Il faut surtout souligner l'importance de la mortalité infantile. Les conclusions sont inévitablement faussées par le trop grand nombre de mois sans déclarations de décès.

Néanmoins, on relève 128 décès d'enfants de mois de 1 an sur 567 pendant 11 années. Il convient d'y ajouter 115 décès d'enfants de 2 à 5 ans.

Au total, 243 décès sur 567, soit 42%.

Le taux de mortalité des enfants de 0 à 1 an durant 8 ans est, en moyenne de 255 ‰ (années 1789 à 1796 incluses). Le maximum est de 423 ‰ en 1792.

On constate un taux de 40 à 65% de laboureurs, sauf en 1795 où il passe à 75%. L'année 1795 est particulièrement mauvaise.

Près de la moitié des décédés a moins de 10 ans.

On trouve également 9 Badenois faits prisonniers au combat de Quiberon. Ils étaient détenus à Vannes et ont été renvoyés chez eux pour y mourir.

Il paraît étonnant, face à une mortalité infantile importante, de trouver, parmi les décédés, six personnes âgées de plus de 80 ans. La plus âgée de toutes meurt à 96 ans.

La proximité de la mer peut expliquer qu'on enterre cinq noyés de tous âges : deux hommes, deux femmes et un enfant. L'un est un maître de barque sur «l'Espérance» de Quiberon. Une des femmes, originaire de Sarzeau, s'est échouée à Larmor.

L'une des femmes décédées à Baden a été fusillée au village de Kerplous «sur l'ordre du Général Georges».

La déclaration de son décès est faite à Vannes par «un ci-devant commandant de force armée des chouans» accompagné de deux chouans «témoins de la suppliciée».

Sur les onze années on relève au total :

- 53% d'hommes ou de garçons
- 46% de femmes ou de filles
- 0,5% de décédés dont le sexe n'est pas indiqué

pour un total de 621 décès.

MARIAGES

De 1789 à septembre 1792, on peut observer un nombre de mariages plus élevé au cours des années 1790 et 1792 : 29 et 23 respectivement. Ce sont les deux seules années. A part deux années «très creuses», 1793 avec 9 mariages et 1796 avec 5 mariages, on trouve des années présentant à peu près le même nombre de mariages, soit entre 13 et 19 mariages par an.

On observe la perte du registre des mariages de 1799. Cependant, les mois sans mariages durant les 10 années relevées restent les mêmes : mars, avril et décembre. Chacun de ces mois n'a eu que 2 mariages en 10 ans. Le mois de mai n'a que 5 mariages pendant la même période.

Quand au mois d'août, on trouve 5 mariages sur 10 ans. Cela correspond, pour les mois sans mariages, au Carême (mars et avril), à l'Avent (décembre), aux travaux des champs (août) et à une coutume respectée jusqu'à une période récente (mai). On trouve le plus grand nombre de mariages en février, puis en juillet, enfin en janvier et en juin. Ces coutumes ne changent pas durant la période étudiée.

Par contre, on trouve une absence de déclarations de mariages en février 1793, aux derniers mois de 1794, en juin et juillet 1795, au cours de 1796. Cela ressort dans le tableau ci-dessous.

ANNEES	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	TOTAL
1789	04	05		01	01	02	03		02		01		19
1790	01	08		01	02	03	08	03			03		29
1791	02	01				03		02	03	01	02		16
1792	02	14				01	04		02				23
1793						02	01			04	02		9
1794		06			01	04	03						14
1795	04	07							03	01	03		18
1796	01	01				01					01	01	5
1797		04				02	02		01	02	02		13
1798	03	08				01	02			01		01	16
1799													

Taux de Nuptialité ‰

1789	1790	1791	1792	1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	T.M.
9,5	14,5	8	11,5	4,5	7	9	2,5	6,5	8	7	8,10

Deux années, 1793 et 1796, marquent une «chute» du nombre des mariages assez significative.

En effet, en septembre 1792, les prêtres quittent officiellement la paroisse pour ne pas prêter le serment constitutionnel. Il y a neuf mois de flottement, jusqu'en juillet 1793.

Le petit nombre des mariages, en 1796 s'explique aisément. Les évènements de 1795, avec l'emprisonnement d'un nombre important d'hommes de Baden à Vannes, et, sans doute aussi, la disparition d'un certain nombre d'entre eux au cours des combats de Quiberon ou des coups de mains effectués ici ou là par les Chouans ont dû faire repousser des mariages à une date plus propice. La profession des époux est rarement indiquée. Lorsqu'elle l'est, on relève une majorité de mariages entre gens de même profession. On retrouve pratiquement les mêmes proportions que pour les naissances. Toutes les femmes ont une profession en se mariant. Il y a un marié venant des Côtes-du-Nord. Plus habituellement, c'est l'épouse qui vient d'une autre commune : Plougoumelen, Ploeren, le Moustoir d'Arradon et très rarement de Vannes, Saint-Avé, Plescop et Grandchamp.

On constate que les femmes se marient, en général, plus jeunes que les hommes. 26 femmes se marient à moins de 20 ans (16, 17, 18ans) et il n'y a que 5 hommes. Les hommes se marient surtout entre 21 et 35 ans. Ils sont 131 sur 162 mariages.

Les plus jeunes mariés ont 16 ans chacun; les plus âgés 59 ans chacun.

La majorité était à 25 ans à cette époque. Nombre de mariages dont l'un des époux (ou les deux) est mineur sont décrétés «de justice» par la juridiction du Largouët d'Auray ou «au siège royal d'Auray» jusqu'en 1792. Ensuite, le décret est pris par le juge de paix du canton d'Arradon.

Avant 1792, on trouve 3 dispenses de consanguinité du 4 au 4 accordées par Mgr l'Evêque de Vannes. On note quelques rares dispenses du 3ème ban. Enfin, on trouve plusieurs fois un frère et une soeur se mariant le même jour, parfois avec une soeur ou un frère.

Par malchance, il n'y a aucune trace d'un seul mariage en 1799, tant à la mairie de Baden qu'aux archives départementales.

Sans doute, le relevé des registres de l'Etat-civil fait-il ressortir deux faits apparemment contradictoires :

Baden, assez importante commune rurale, bien que très proche de deux villes du département, semble avoir continué à vivre sans avoir été affectée profondément par les évènements qui lui étaient extérieurs. Ceci est vrai au moins pendant les quatre premières années faisant l'objet de cette étude. Les chiffres montrent une certaine stabilité. La tenue des registres aussi.

Puis, viennent des troubles importants : départ des prêtres, émigration de ceux qui fuyaient les villes, autorité des chouans qu'il ne semble pas prudent d'ignorer dans la commune. Cela se répercute sur l'administration. Il y a des périodes au cours desquelles les registres ne sont pas tenus correctement, d'autres où les déclarations ne sont pas faites aux autorités, même pour les décès. L'absence d'un nombre

assez important d'hommes de la commune se fait sentir et influe, non seulement sur la vie de tous les jours, mais sur le nombre des mariages et naissances.

A ces désordres, vient s'ajouter le résultat d'un hiver peut-être plus rigoureux, ou d'une épidémie, qui cause un grand nombre de décès. Peut-être les évènements ont-ils provoqué une certaine misère favorisant les effets du froid et contribuant à l'augmentation du nombre de décès chez les enfants, en 1795, comme chez les adultes.

Malgré cela, au total, le nombre des mariages reste assez stable; les décès semblent surtout dépendants de l'état de santé de la population plutôt que d'évènements se rapportant à la révolution.

Quant aux naissances, malgré leur diminution, elles restent supérieures aux décès de ces 11 années : 139 naissances de plus que de décès.

Médaille commémorative du 4 août 1789



A. ROLLAND

ILE D' ARZ - DEMOGRAPHIE 1789 - 1799

La pointe extrême nord de l'île d'Arz (Beluré) est distante du centre de Vannes de 6 kms environ à vol d'oiseau et d'un kilomètre et demi de Penboch pointe sud-est d'Arradon. Cette petite île du golfe du Morbihan est la première escale du parcours maritime de Vannes-Port Navalo, sortie du golfe. Deuxième en population elle est la première de cet ensemble en superficie si l'on se réfère à l'état de 1832 concernant les contenances en hectares des communes du canton Ouest de Vannes: 323 h 24.92, marais salants compris. L'île aux Moines la suit de peu avec 318 h 08.12.

Certains lui trouvent une forme d'étoile de mer! A part le Bourg en son milieu, Menezig au Nord-Nord-Est et Lers au Sud, elle est toute plate.

En fin du XVIIIème siècle, sa population est entièrement maritime sauf quelques familles de laboureurs, une dizaine, deux ou trois meuniers, quelques artisans : tailleurs, cordonniers, menuisiers, maçons, forgerons, paludiers. L'industrie du sel est prospère d'où la présence également d'employés des Fermes du Roy.

Nous avons un peu étudié précédemment la démographie de cette petite communauté entre 1748 et 1798. Nous essaierons de comparer avec la période révolutionnaire 1789-1799.

MARIAGES

Pour une population recensée de 875 habitants, nous avons dénombré 80 mariages en 11 ans. Moyenne annuelle : 7,27 soit 91,428 ‰.

L'étude citée plus haut nous avait donné pour une population estimée à 730 habitants :

Période 1748-1767 : moyenne annuelle 7,6
Période 1768-1798 : moyenne annuelle 6,24

Chiffres les plus importants (89-99) **1796** : 13 mariages
1797 : 16 mariages

On peut penser à l'affaire de Quiberon et ses suites (été 1795) : ou au fait que les marins soient bloqués dans l'île, ou au non respect des consignes des chouans sur le célibat. Mais, toujours en se référant aux années précédentes, nous avons 16 mariages en 1738 et 1786.

L'histoire locale précise aussi que l'île était nettement acquise aux idées républicaines, donc pas d'influence de la chouannerie.

De même pour les deux mariages seulement de 1790 et 1799, minima identique en 1746, 1778 et 1782.

Ces diverses irrégularités nous font penser que la Révolution n'a pas eu d'influence au point de vue des mariages.

Pour cette période de 11 années, l'âge moyen du marié était de 26,21 ans, (70 cas relevés); celui de la mariée (73 cas relevés) de 24,04 ans. Pour ne pas fausser les comptes, nous n'avons pas noté dans ce calcul les remariages de veufs ou veuves quadra et même quinquagénaires.

Pour un couple seulement, les 2 conjoints sont extérieurs à l'île. Pour les 80 hommes, 32 ne sont pas originaires du pays, 27 des communes environnantes et 5 nés hors du département (2 de Concarneau, 1 de Quimperlé, 1 de Guérande, 1 du Havre). 73 d'entre eux sont marins et 7 laboureurs.

Concernant les filles, 10 ne sont pas nées dans l'île, 5 n'ont pas 20 ans : 4 de 19 ans et 1 de 14 ans.

La lecture des registres nous rappelle de temps à autre que la France est en guerre : marins mobilisés (mariés ou témoins). Pères absents mobilisés ou prisonniers de guerre en «Angleterre».

NAISSANCES

319 enfants en 11 ans. 173 garçons et 146 filles.
Moyenne annuelle : 26,58 soit 36,45 ‰

Comparaison avec les années précédentes :

1748-1767 : moyenne annuelle 28,20 soit 38,63 ‰
1768-1798 : moyenne annuelle 25,33 soit 34,70 ‰

Sauf pour 9 d'entre eux, ces enfants sont de parents île d'arais. Certains de ces derniers depuis une génération seulement. 255 nouveaux-nés sont fils ou filles de marins, matelots ou capitaines; 52 de laboureurs, 5 du menuisier, 4 du voilier, 1 d'un inconnu, 1 du cloutier, 1 d'un paludier, 2 d'employés des fermes du Roy; ces 4 derniers venus depuis peu, pour leur travail, du continent.

L'âge des parents n'est jamais indiqué ni par le prêtre, ni plus tard par l'officier de l'état-civil. Par contre, après 1792, ce dernier précisera pour les déclarants et témoins, l'âge, la profession et s'il y a lieu, le degré de parenté avec l'enfant.

Il n'y a qu'un seul enfant illégitime et aucun prénom républicain. La paroisse est sans prêtre (depuis fin septembre 92

selon une régularisation en mariage civil d'un mariage religieux de 2 jeunes de l'île d'Arz célébré à Arzon le 23 septembre 1792), mais la vénération à Marie, Patronne de l'île semble intacte : sur les 319 enfants, 174 d'entre eux, filles ou garçons, porteront ce nom surtout en prénom composé. On constate aussi moins de prénoms uniques que précédemment. Jusque fin décembre 1792, l'acte est intitulé «baptême» et porte les noms et prénoms des parrains et marraines : le registre est pourtant tenu par un civil.

Comme pour les mariages, les naissances s'échelonnent tout le long de l'année. Aucune conséquence de restriction religieuse n'apparaît dans ces deux domaines. Les absences et retours des marins, quasi-totalité des hommes ne coïncident pas avec les périodes de «jeûne et abstinence» de l'Eglise sur ce point particulier. L'explication paraît donc valable. Les nombreuses naissances de 1798 (42, soit 48‰) correspondent au surcroît de mariages fin 1796-début 1797.

DECES

Il faut rappeler que les décès enregistrés se rapportent aux morts enterrés dans le cimetière de la commune. Le genre de vie et de mort des insulaires marins influe sur les calculs puisqu'il n'y a pas de transcription. A la génération suivante, lors du mariage d'un fils ou d'une fille, on lira sur l'acte : «père décédé ou disparu en mer» mais rares seront les précisions sur la date et les circonstances de la disparition.

Total des décès en 11 ans : 195. 85 hommes et 110 femmes. Cette différence prouve bien que les hommes meurent hors du pays plus souvent que les femmes (Pour les naissances, et pour la même période, la différence était inverse).

Moyenne annuelle (H+F) 17,72.

Pour 1748/67 : 22,85

Pour 1868/98 : 18

En ce qui concerne la mortalité d'enfants de moins d'un an, nous totalisons pour 11 années, 39 cas.

Moyenne annuelle : 3,5.

Taux par rapport à la totalité des décès (195) : 20%

La mortalité infantile atteint 238‰ en 1797 et 1798. La moyenne sur 11 ans est de 122,25‰.

Malgré cette forte mortalité infantile et les disparitions en mer d'hommes en âge de procréer l'excédent des naissances sur les décès sera de 124 pour 11 ans. Moyenne annuelle : 11,27.

Pour la longévité, les femmes l'emportent de loin : 15 octagénaires (4 hommes/11 femmes); 3 nonagénaires (3 femmes).

Les conclusions des chapitres, naissances et décès, peuvent être les mêmes que celles du chapitre Mariages : peu ou pas de changement.

Vu son particularisme, la vie de l'île d'Arz ne peut se comparer avec celle d'une commune de la «grande terre».

La mobilisation, l'emprisonnement, la mort d'hommes, le trafic cabotage réduit, ces conséquences de la guerre sur mer rappellent d'autres périodes du même genre. La guerre de sept ans (1756-1763) date de moins de deux générations.

Répétons que la Révolution n'a pas eu d'influence sur la démographie de l'île mais, si la guerre était sur la mer toute proche, à terre les troubles divers suite à l'avènement de la République ont eu même ici leurs répercussions. Quelques anecdotes citées en plus de la liste de mobilisés ou prisonniers vont le montrer en même temps que certains détails découverts dans les registres ou appris par l'histoire locale.

Naissances

ANNEES	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	TOTAL
1789	00	03	02	03	04	04	03	01	03	01	03	02	29
1790	01	02	03	08	02	00	03	01	05	05	02	02	34
1791	01	02	02	02	03	02	07	00	01	01	05	05	31
1792	04	07	02	04	03	05	01	00	01	02	02	03	34
1793	01	01	03	03	04	01	01	03	03	00	01	02	23
1794	01	02	01	05	03	01	01	05	04	02	00	01	26
1795	00	02	02	01	03	05	01	01	02	00	02	01	20
1796	02	03	04	01	02	03	02	02	03	05	00	05	32
1797	01	02	02	00	01	02	03	01	04	01	02	02	21
1798	03	07	04	04	02	03	06	03	02	02	05	01	42
1799	03	02	03	02	04	01	01	02	01	03	01	04	27

Mariages

ANNEES	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	TOTAL
1789	00	00	00	00	01	01	03	02	02	01	01	00	11
1790	00	01	00	00	00	01	00	00	00	00	00	00	02
1791	01	01			02	01		02					07
1792	02				01			01	01				05
1793			01	02							01		04
1794	01		01			03					01	01	07
1795					01				01	01		01	04
1796	02		01		01		02	02	01	01	02	03	15
1797	01	01	01	02	05		02		02	01		01	16
1798			02	02	02		01						07
1799								02					02

Décès

ANNEES	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	TOTAL
1789		03	01	02			02	02	02	02	01		15
1790	04	03	04	01		01	01	06	01	01	01	04	27
1791			02	01	01		01	03		04	06		18
1792	02	02	01	05	02			01		01	01	01	16
1793	03									04	04	01	12
1794	02	02	01		02	01	01	05	02		02	01	19
1795	03	02	01	01		01			01	01	02		12
1796	01		02	01	01		02		01	01	01		10
1797		03		01			02	02	01	01	01		11
1798	04	01	04	03	01	01	02	01	07	04		01	29
1799	02		05	01	01	06		04	02	01	04		26

UN APERÇU DE LA VIE A ARZ PENDANT LA REVOLUTION

Au début de l'étude démographique de l'île d'Arz entre 1789 et 1799, cette paroisse a été présentée comme favorable aux idées nouvelles de l'époque. L'écrivain Alexis-François Rio, né en 1797 de mère île d'Araise y était arrivé en 1804. Dans sa jeunesse, il est entouré de témoins de la période révolutionnaire : famille, voisinage. Dans son livre «Epilogue à l'Art chrétien», il en parle en détails.

L'île était partie nord sous la tutelle de l'Abbaye de St-Georges de Rennes, partie sud sous celle de l'Abbaye de St-Gildas de Rhuys. De la part de leurs «Suzerains», tracasseries, vexations et même procès contre les Iliens. Trois principales affaires

1-Fin XVIIème siècle, celle de Messire de Combout (de Rhuys) qui veut assujettir les habitants à des «corvées blésantes».

2-Début XVIIIème siècle, contestation avec l'Abbaye St-Georges de Rennes; vu sa gravité, l'affaire est soumise au Pape.

3-Prétentions de l'Abbé de Castellane, prieur de St-Gildas sur la propriété territoriale.

Les guerres se succèdent tout le long de XVIIIème siècle : interruption du cabotage, marins appelés au service du Roy, nombreux morts par combats ou coups de temps, d'autres faits prisonniers par la Marine Anglaise ou les pirates anglo-normands. Les capitaines fréquentant divers pays, divers milieux ont probablement eu une influence sur leurs proches.

Toutes ces diverses raisons sont suffisantes pour comprendre l'esprit des insulaires qui aspirent au changement.

Pourtant, ce pays maritime n'aura pas un marin à sa tête, quand devenu commune, il élira son premier maire : Jean Vincent Touzé du Guernic dont nous parlerons plus loin. Pourquoi un «terrien»? Les marins préféreraient peut-être naviguer, quand ils le pouvaient ou qu'ils ne servaient pas sur les vaisseaux du Roy, puis de la République.

Par les actes de mariages ou de naissances (époux, pères, témoins) par les certificats de civisme, nous avons une idée du grade de certains.

Lieutenant de vaisseau; non entretenu des vaisseaux de la République : Guillaume Monnier - Enseignes de vaisseau, non entretenu des vaisseaux de la République: Vincent Coturel, Joseph Dréan (Ainé et Cadet). Vincent et Marc Fardel, Marc Benoît, Joachim Le Douarin, Georges Dréan, Joseph Guezet, Georges Rozo, Vincent Le Treste, Jean-Louis Le Franc, Benjamin Vitel, Vincent Allanioux; Aspirant de 1ère classe: Jean-François Dréano. Pilotes côtiers: Joachim Jean, Jean Le Moyce, Julien Le Veux.

Prisonniers: En 1795, le transport «Jean Baptiste» est brûlé par les anglais dans la Rivière du Morbihan, son capitaine Benoît Recto est capturé. Joachim Jean (déjà cité) pilote sur le corsaire le «Coureur» subit le même sort.

Les enseignes: Marc Benoît et Vincent Le Treste sont absents pour les mêmes raisons lors du mariage à l'île d'Arz de leurs filles: Marie-Anne Benoît avec Grégoire Recto le 21 floréal an III, Jeanne Le Treste avec Joseph Le Corre 30 Nivôse an VIII (annotations sur les actes).

Autres captifs: Aspirant Jean-François Dréano en 1793 puis de 1796 à 1801 Michel Hémon mort à la prison de Tarleston le 29 décembre 1794. Joachim Le Douarin 23 jours en 1795/1796, repris en 1800. Olivier Dréan, de Prairial an II à Nivose an IV. Pierre Le Nero en 1793, puis de 1796 à 1802. Probablement beaucoup d'autres tués ou prisonniers.

Autres faits : Michel Le Trévédic déserte de l'Aviso «Amis des loïs», embarque aussitôt sur le chasse marée «Les 2 soeurs» Capitaine Julien Danet «pour le tirer d'avec les chouans». Pour un embarquement, Joseph Le Bourdieu, 28 ans, est recherché vainement en 1792 à Lorient par la «Police Maritime» de l'époque. Est-il mort, caché, a-t-il changé d'identité? Il ne reparaitra jamais (officiellement) à l'île d'Arz. Sa «veuve» Georgette Le Vigouroux s'y remariera avec Jean Le Floch, marin, le 2 frimaire An IX. Sa situation, spéciale, ne sera pas précisée sur l'acte (Georges Mahé, officier d'état-civil).

QUELQUES ANECDOTES EXTRAITES DES REGISTRES D' ETAT-CIVIL

Le Rouzic, Recteur, signe pour la dernière fois un acte le 13 Août 1792 (mariage Jean-Pierre Mahé/Marie-Pierre Célo). Son curé, Le Franc le 10 septembre 1792 (mariage de Jean-Marie Guillouzic et Marguerite le Gal), célébré par Bocherel curé de St-Patern qui signe l'acte ainsi que Le Franc.

Le départ de l'île d'Arz de Le Rouzic et de Le Franc se situe entre cette date, le 10 et le 23 septembre 1792. En effet: Jean Rio et Anne Bonnaud de l'île d'Arz se marient dans leur commune le 13 mai 1793. Au bas de l'acte Touzé du Guernic ajoute «Jean Rio et Anne Bonnaud s'étaient mariés religieusement le 23 septembre à Arzon, l'île d'Arz se trouvant sans prêtre et ignoraient l'existence du décret qui constate l'état-civil des citoyens.»

Pour les mineurs orphelins de père, les décrets de justice ne sont plus délivrés par le Prieuré de St-Gildas ou l'abbaye de St-Georges mais par le juge de paix du Canton d'Arradon. Premier cas constaté : 10 janvier 1791.

Autres détails registres naissances : 16 nivôse, an IV. Déclaration de la naissance de Julienne Le Veu, fille de Jean et Véronique Piron. L'enfant est né le 22 Vendémiaire mais

Thérèse Le Barre, l'accoucheuse tombée malade le jour de la naissance, oublia de faire la déclaration.

Le 23 messidor, an IV, Jean-Pierre Palisse et Roze Le Franc se marient à 2 heures de l'après-midi et déclarent à 3 heures leur fille «...ont déclaré que le 20 Prairial, l'enfant femelle qu'ils présentent était née. La mère présente déclare que son mari ayant été forcé de partir le même jour pour le service de la République, elle croyait qu'il avait fait la déclaration».

Le 3 fructidor, an IV, naissance de Jean-François Rio, fils de Jean et de Marie-Jeanne Mabon (veuve de Jean Danet et en première noces de Jean Le Bras). «Jean Rio déclare que Marie-Jeanne Mabon était accouchée à 9 heures le soir d'un enfant dont il se déclare le père et qu'il l'adoptait pour son enfant et contait épouser la dite Marie-Jeanne Mabon aussitôt qu'il pourrait le faire mais comme la loi y mettait un empêchement attendu qu'il est neveu par alliance de la dénommée ci-dessus ayant épousé sa nièce fille de sa soeur il espérait que la législation aurait égard à sa situation».

(explication : depuis le 5ème jour supplémentaire de l'an III, Jean Rio est veuf d'Anne Bonnaud, fille d'Anne Mabon, soeur de Marie-Jeanne. C'était le couple marié à Arzon précédemment).

4 Brumaire, an V, depuis le 3 vendémiaire il y a eu 7 naissances, elles seront consignées à leur date exacte pour chacune, avec cette remarque «toutes ces naissances ont été déclarées et inscrites le 4 brumaire à cause de l'absence de registre avant cette date».

A partir de cette date, quel que soit leur grade, les navigants sont tous inscrits «marins».

Décès: l'incendie de la maison d'Alexis Buléon à Pennero, le 21 octobre, an II, a fait 2 victimes : Marc Le Vigouroux 34 ans et Mathurin Guézel 26 ans, pour chacune le maire précise «... le dit mort a été enveloppé par les flammes et y a péri». Deux noyades d'Ile d'Arais les 15 avril et 13 août 1792. Deux autres, entre la Pointe de l'Ile de Rhuys et l'Ile d'Arz, 23 nivôse, an VI. Deux corps de marins de Locmariaquer découverts à la côte le 12 ventôse, an VII.

Deux autres décès qui peuvent passer pour une preuve des sentiments républicains de la population, ceux de Jacques Frédéric Glais, 16 mois, le 15 germinal an VI et celui de son frère Joseph Edouard, 1 mois, le 11 floréal même année. En nourrice chez Mathurine Achevisse, ces enfants étaient fils de Jacques Glais, membre de la législative qui avait remplacé Joseph Marie Jéhanno comme agent national du District de Vannes le 1er janvier 1795. Il fallait que le pays soit sûr pour qu'un fonctionnaire de ce rang y place ses enfants; l'habitation de la nourrice était proche de celle de Touzé du Guernic. On peut imaginer les deux hommes se connaissant, sympathisant. Mathurine Achevisse, 5 enfants, était veuve de Julien Josse, Maître de barque «décédé vers 1795 et qu'il n'a pas paru dans la commune ni aucun de son équipage» l'ira-t-on sur l'acte de mariage de leur fille Marie-Françoise avec Joseph-Marie Danet le 5 juillet 1813.

Cette évocation de rapports, supposés, entre Glais et Le Touzé du Guernic nous amène à parler plus en détail de celui-ci.



Ile d' ARZ : Gravure de Mr. PERCELAY

Sa présence sur l'île est constatée pour la première fois le 12 may 1789 lors du mariage de Mathurin Le Sant et Juliette Lucu. Il n'est pas témoin mais signe l'acte avec eux. Ce nom n'est pas inconnu dans la paroisse. Deux principaux faits parmi d'autres :

20 octobre 1743 : bénédiction de la grande cloche de l'île d'Arz « nommée » par Félix Moricet, sieur de Belli-Hervé et Demoiselle Cécile Touzé du Guernic.

16 Août 1761 : inhumation de Jacques Simon Touzé, sieur du Guernic (à Kernoël), ambulant et receveur des Impôts et billets à l'île d'Arz (père de Cécile) Quelle est la parenté entre Jacques Simon et l'Ecuyer Jean Vincent Capitaine au régiment Aquitaine Infanterie?

Nous savons seulement que ce dernier acquiert la Seigneurie en remboursant les autres héritiers. Aucune description physique à part sa taille, à sa mort 1m788 millimètres.

Grâce aux renseignements des archives départementales du Morbihan, pour nous, sa vie politique débute le 16 may 1790, lors de l'assemblée primaire du Canton d'Arradon. Il est deuxième en âge sur 280 présents dont quelques île d'Arais (élection du bureau provisoire de la réunion), ce détail prouve qu'il n'est plus tout jeune! Il sera proclamé électeur... » pour la forme du dit département », à la majorité des suffrages, au 3ème rang sur 6 élus « d'après la pluralité des voix »!

14 juin 1790. » Formation du District de Vannes du Département du Morbihan par les citoyens actifs et électeurs. 47 votants - Monsieur Du Guernic, électeur du Canton d'Arradon, chevalier de St-Louis, élu président à la majorité des suffrages.

Pour l'année 1790, d'après l'état général du département, l'île d'Arz compte 109 citoyens actifs. 41 éligibles sur une population totale de 854 habitants.

Les municipalités ont été instituées par le décret du 14 décembre 1789. A ce jour, nous n'avons pas trouvé de document relatif à l'élection des premiers conseillers ni à celle du premier Maire.

Nous constaterons cette fonction par sa lettre du 20 mars 1791 aux administrateurs du Directoire du District de Vannes. Le maire proteste « que le nom de la paroisse avait été employé lors des récentes manifestations du Bondon du 7 février 1791 à Vannes » Touzé du Guernic signe maire, autres signatures celles de 5 conseillers municipaux, plus celle de Le Franc, curé et électeur. Pour récompenser ce zèle à la République, le Directoire du District répond le 8 avril et le 9 adresse une « lettre de satisfaction et d'éloge au citoyen Touzé et à la commune de l'île d'Arz. »

Le 27 mars 1791, lors de l'Assemblée électorale du département du Morbihan se tenant à la Cathédrale de Vannes pour la nomination d'un Evêque, du Président du Tribunal criminel, d'un accusateur public et d'un greffier, Touzé du Guernic figure parmi les 271 présents. Il prête lui aussi serment à la Constitution, à la Loi et au Roi.

Début 2ème trimestre 1791, les rapports politiques Vannes/île d'Arz, paraissent se dégrader. Ses officiers municipaux

adressent le 31 juillet une pétition au District. Le texte manque au « Registre tenu par le Président du Département du Morbihan », en réponse, colonne « Précis des ordonnances » on lit « 4 août 1791... Une nouvelle assemblée primaire se fera au Bourg d'Arradon. Les 15 particuliers nommés par la dite pétition sont rétablis dans les droits de citoyens actifs ». Déjà des irrégularités électorales.

1792. En consultant les registres d'état-civil de la Paroisse, puis Commune, nous supposons sans autres détails une crise intérieure quelconque au sein de la Municipalité. En effet, le premier acte d'état-civil dressé par un laïc est celui d'un « baptême », le 1er octobre 1792, signé Corola « office public ». Les 3 suivants, 14 novembre, 18 novembre, 6 décembre de la même année sont signés Marc Rozo, maire. Touzé de Guernic contre signe. Pourquoi cette vacance dans les fonctions de Du Guernic? Une explication « dort » peut-être dans des archives non exploitées, communales ou familiales.

Pas d'autres correspondances jusqu'en Messidor, an III (juin-juillet 1795). Cette fois les îliens veulent s'opposer à la vente des « Biens Nationaux ». Comme précédemment, nous n'avons que la réponse de Vannes.

« A la municipalité de l'île d'Arz, 19 messidor, An III

Nous recevons à l'instant la réclamation que vous nous adressez contre la vente des biens situés dans votre commune et désignés par notre affiche pour avoir lieu demain; vous vous plaignez de l'avoir ignorée jusqu'à présent et vous croyez être bien fondé à réclamer contre, ce n'est pas notre faute si vous n'êtes pas au courant des affaires publiques.

Depuis fort longtemps vous avez rompu avec nous toute correspondance. Malgré les avis réitérés que nous vous avons données des torts que cette interruption ne manquerait pas de vous causer; nous allons communiquer ce qu'il en soit votre pétition de ce jour à l'administration du département et nous lui demanderons s'il veut autoriser la vente définitive contre laquelle vous réclamez ».

Cette vente aura bien lieu. L'inventaire comporte 87 articles. 5 ex-proprétaires : Prieuré St-Georges de Rennes (6 articles; valeur 10 790 livres), Prieuré Notre-Dame St-Gildas de Rhuys (10 articles; valeur 52 975 livres), chapellerie du Néro (6 articles), Dominicains de Vannes (14 articles). Bénéfice de Kerlois (51 articles). Les surfaces des champs, prés, prairies, partiellement indiquées ne permettent pas de calculer celles qui appartiennent aux habitants. 11 acquéreurs dont Brulon, membre du Directoire du District qui achète le Prieuré de St-Georges, où logent Du Guernic et le Bart, percepteur de l'île depuis 1793 qui acquiert celui de Notre-Dame. Pour cette même année 1793, 8 lettres figurent aux Archives départementales. elles émanent de diverses personnes et concernent des réclamations, protestations, pétitions contre des impôts de différentes natures.

A part Du Guernic qui achète un pré voisin de son domicile, aucun île d'Arais ne deviendra nouveau propriétaire de « Biens Nationaux ».

LA POPULATION DE THEIX PENDANT LA REVOLUTION

Une simple analyse des nombres d'actes a été réalisée pour la commune de Theix. Les registres ont été tenus par la cure jusqu'au 30 novembre 1792 et signés par Jean Le GUERVANIC, prêtre. A partir de cette date, les signatures sont celles de Julien QUESTEL et de Jean Le DIGABEL, maire.

Le 28 thermidor an III (15 août 1795) un administrateur du District de Vannes vint contrôler les registres mais par la suite, l'enregistrement des actes ne se fit pas toujours dans l'ordre chronologique et, visiblement, on eut bien du mal à utiliser le nouveau calendrier comme le montrent les exemples suivants.

En l'an IV, quatre naissances sur 61 et 5 décès sur 77 furent enregistrés dans le vieux style; au cours de l'an V, tous les enregistrements sont libellés suivant le calendrier grégorien et 90% d'entre eux utilisent les deux styles. Pour l'an VI (1797-1798), cette pratique est généralisée : à part deux cas, tous les actes sont écrits d'abord en républicain puis en grégorien. De septembre 1798 à janvier 1799, l'enregistrement ne se fait qu'en grégorien; à partir du 26 nivose an VII (15 janvier 1799), la mairie de Theix n'utilisera cette fois que le calendrier républicain.
(Les registre de mariage de l'an VII et VIII sont manquants).

A titre anecdotique, on a reproduit l'acte de décès du père bénédictin Vincent LE GAC, mort au Portugal le 5 octobre 1797 et reporté à la fin du registre des décès de l'an VI de Theix.

P. CRESTE et L. MARQUET

Naissances

ANNEES	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	TOTAL
1789	04	08	11	09	06	04	09	07	03	04	03	04	72
1790	05	04	08	09	07	08	04	07	11	06	04	03	76
1791	05	02	08	10	08	12	03	07	06	06	05	10	82
1792	10	08	12	08	05	05	04	07	09	07	10	05	90
1793	11	07	05	19	05	03	05	00	08	01	05	02	71
1794	04	05	05	03	09	00	04	04	03	07	05	05	54
1795	13	05	11	04	08	04	04	07	04	03	01	02	66
1796	04	05	11	07	04	04	02	04	04	07	02	07	61
1797	06	05	05	05	04	01	05	09	04	05	06	05	66
1798	05	10	07	07	05	03	01	05	06	02	03	03	57
1799	09	10	08	12	02	04	02	08	08	07	05	07	80

Taux Moyen des Naissances

1789	1790	1791	1792	1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	T.M.
27,43	24,96	31,25	34,29	27,05	30,57	25,15	23,24	25,15	21,72	30,48	26,85

Mariages

ANNEES	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	TOTAL
1789	01	05	00	00	02	04	03	02	03	01	06	00	27
1790	06	11	00	01	00	04	01	00	01	03	01	00	34
1791	01	02	01	00	01	02	01	00	00	01	03	00	12
1792	00	04	00	00	00	03	01	00	01	00	00	00	09
1793	01	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	01
1794	00	02	01	00	00	01	02	01	01	03	01	00	12
1795	00	00	00	00	00	00	03	00	00	00	00	00	03
1796	01	01	00	00	00	00	01	00	03	01	03	00	10
1797	00	07	00	00	01	00	00	00	04	00	00	00	12
1798	01	02	00	02	00	03	02	00	01	01	00	00	12
1799													

Taux Moyen des Mariages

1789	1790	1791	1792	1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	T.M.
10,28	12,95	4,57			4,57			4,57			

Taux Moyen 1789-90 = 11,5

Décès

ANNEES	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	TOTAL
1789	13	07	08	09	03	08	04	08	10	11	06	04	91
1790	05	02	08	10	08	12	03	07	06	06	05	10	82
1791	05	05	09	07	09	13	05	05	06	09	05	04	82
1792	04	03	04	07	01	05	06	06	03	03	06	03	51
1793	06	06	06	06	04	01	03	02	02	05	03	02	46
1794	02	12	04	06	09	03	01	04	01	02	04	03	51
1795	07	05	06	02	03	07	02	00	03	04	11	04	54
1796	05	05	09	02	05	05	04	02	08	18	04	10	77
1797	02	04	09	00	07	05	00	02	05	07	04	05	50
1798	06	03	00	06	04	03	02	09	16	17	05	02	73
1799	06	07	04	01	03	04	02	07	03	03	03	06	49

Taux Moyen des Décès

1789	1790	1791	1792	1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	T.M.
34,67	31,25	31,25	19,43	17,53	19,43	20,57	29,35	19,05	27,82	18,57	24,45

En marge du registre

« certificat de mortuage de Vincent LE GAC, copié sur l'original »

Frère MANUEL de St GERTRUDES dom Abbé benedictain du Monastère de St SAUVEUR de PACO de SOUZA, évêché de PORTO, province de MINHO de ce royaume de PORTUGAL.

Je certifie que ce jour vingt et deux septembre de l'an mil sept cent quatre vingt dix sept est mort dans ce Monastère le très révérend père Vincent LE GAC abbé de la paroisse de Theix de l'évêché de VANNES, naturel de la paroisse de Theix du dit évêché de la province de la Petite Bretagne du Royaume de FRANCE et pour prouver la vérité du fait je fais délivrer le présent scellé du sceau du Monastère de PACO de SOUZA le 5 Octobre 1797; A signé :

Emmanuel de St Gertrudes Dom Abbé du Monastère de PACO de SOUZA.



REPUBLIQUE FRANÇAISE.
DEPARTEMENT DU MORBIHAN.
DISTRICT DE VANNES.
MUNICIPALITÉ DE THEIX.

PASSE-PORT.

NOUS Maire et Municipaux de THEIX, District de Vannes, Département du Morbihan, prions tous ceux à prier de laisser librement passer, aller et revenir *le citoyen Julien le Bourboquet* natif de notre commune âgé de 29 ans

taille de *5* pieds *1* pouce, yeux *bleus*
sourcils *et* cheveux *noirs* voyage *mojen*
et bien fait bouche *et nez mojen*
allant à *San Colombé Vannes* que *tan faire*
mequies et *autres lieux* *en convoi*
pour *vaquer* à *ce à faire*
prêtez-lui secours et assistance. *en cas de besoin*

DONNÉ à la Maison Commune de Theix, sous nos seings et celui du porteur, ce *8* *mois* an *second* de la République Française, une, indivisible et impérissable. *le Digabel maire*

Le Maire *Comme le Maire*
de la maison commune de Theix pour aller
à Vannes le 14 thermidor an 2^e de la
république française -- le Digabel
mair

Passport de THEIX

LA POPULATION DE SAINT SERVANT SUR OUST PENDANT LA REVOLUTION

PRESENTATION DE LA COMMUNE

La commune de St Servan sur Oust est située au nord-est du Morbihan, à dix kilomètres à l'ouest de Ploërmel et seulement à cinq kilomètres au sud-est de Josselin. Selon Ogée, elle comptait 1200 communiants en 1776 et 1166 habitants d'après le recensement de 1806; nous avons retenu le chiffre de 1200 habitants pour le calcul des taux.

Si les registres paroissiaux permettent de connaître avec exactitude la situation démographique pour les années 1789 à 1792, les registres communaux d'état-civil n'existent qu'en 1792-1793 et nous serions restés avec des inconnues totales pour les années 1794-1799 si des rectifications n'avaient pas eu lieu sous l'Empire et la Restauration. Cinquante huit actes sont enregistrés en 1806 pour suppléer des lacunes de 1794 et 1796 mais surtout, par un jugement du tribunal de Ploërmel des 18 août et 19 septembre 1822, cent trois naissances sont retranscrites pour les années 1792-1799 et douze mariages pour 1793-1799 l'essentiel recouvrant cependant les années 1794-1799 :

Année	1792	1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799
N / M	1 /	1 / 2	13 / 4	19 / 2	13 / 2	24 / 1	20 /	12 / 1

Encore est-on en droit de penser qu'on a jugé utile de ne réparer que les actes d'état-civil dont l'existence était légalement nécessaire en 1806 comme en 1822. Les chiffres de ces années 1794-1799 sont donc à considérer comme incomplets et leur report ne comporte aucun renseignement autre que les noms des parents (ou des conjoints). Quant aux décès, ils n'ont pu être retrouvés pour 1794-1799.

Il s'agit donc d'une étude incomplète mais l'absence de registres pendant la Terreur et les années qui suivent montre la désorganisation de l'administration de cette commune et, sans aucun doute, son opposition aux consignes du gouvernement républicain. Elle témoigne aussi des troubles et violences qui pouvaient perturber cette région.

NAISSANCES

En période normale (1789-1792) la natalité est de 39,16‰ mais elle baisse un peu en 1791 (35,8) et 1794 (33,3). Les chiffres de 1793 sont-ils complets? Cette année et les suivantes sont difficiles à interpréter.

Pour les années 1789-1793, il n'y a que deux naissances illégitimes (1790 et 1791), la seconde étant légitimée le mois

suivant; aucun prénom révolutionnaire n'est attribué. Les parents des nouveaux-nés sont tous du département et leurs origines socio-professionnelles sont faciles à déterminer; les laboureurs sont très majoritaires, plus de 38% en moyenne, suivis des artisans à raison de plus de 20%; mais plus de 30% des professions ne sont pas connues. Parmi les artisans, on relève des charpentiers, maçons, meuniers, couturiers, maréchaux-ferrands, charbonniers, enterreurs et même des «châtreux de bestes». Signalons enfin que les mois les plus prolifiques sont mars, novembre et août.

ANNEES	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	TOTAL
1789	05	04	09	05	05		02	07	02	02	04	02	47
1790		02	06	06	04	03	04	06	02	05	06	03	47
1791	04	05	02		03	07	01	05	05	01	08	02	43
1792		07	06	04	03	04	04	03	03	03	02	08	47
1793	01	01	05				03	01	03	02	07	02	26
1794	07	02	04	06	01	02	05	05	01	01	01	05	40
1795	02	01	03	01	02			04		01	01	04	19
1796	04	02	05		01	02	01	02	03	02	01	04	29
1797	03	03	03	03	01	03	02	01		01	02	02	24
1798	01	02	02	02	01	01	05	01	02	01	01	01	20
1799	01	01					03	01	02	01	01	02	12

MARIAGES

On peut estimer tout d'abord que les années 1791, 1795 et suivantes sont non significatives, n'ayant pas ou peu de mariages. Il semble que St Servan ait eu au début de cette période un taux de nuptialité assez fort, atteignant un maximum de 12,5‰ en 1790 et 1793 et des chiffres presque semblables en 1794 et 1792 : 11,66 et 9,16. Il est à noter que le mois de février est, de loin, le plus fréquent pour les unions puisqu'il totalise 9/17 des mariages en 1789, 10/15 en 1790 et même 6/14 en 1794. Au total, sur 84 mariages recensés pour 1789-1797, il en regroupe 33 soit 45% et si l'on y ajoute les 14 mariages de janvier, ces deux mois rassemble 56‰ du total : la quasi inexistence des mariages en mars-avril et décembre montre donc qu'on respecte ici les temps prohibés du carême et de l'aveil. Quant à la rareté des mariages en été, elle correspond aux contraintes de la moisson.

Les renseignements fournis permettent de dégager une large majorité d'agriculteurs mais trois années seulement sont ici utilisables : 1789, 1790 et 1793. Quant aux âges du mariage, ils sont en évolution. En 1789-1790, on se marie assez jeune, c'est à dire rarement après trente cinq ans mais en 1792 et 1793 les hommes se marient plus vieux : 72% des mariés de 1792 ont entre 36 et 55 ans et 72% des mariées de 15 à 35 ans. En 1793, 46% des hommes se marient entre 31 et 40 ans et 53% des femmes. Il est délicat d'accorder un intérêt à cette

constatation même si l'on note que les remariages de veufs ou veuves sont rares.

ANNEES	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	TOTAL
1789	03	09				01	03				01		17
1790	02	10			01		01			01			15
1791	01			01							01		03
1792	02	02				01	04			02			11
1793	01	03			04	04	02		01				15
1794	03	06	02	01					01	01			14
1795		01							01				02
1796	02	01				01		01	01			01	07
1797		01											
1798													
1799										01			01

DECES

La mortalité moyenne (30 à 33 décès par an) se traduit par un taux de 25 à 27 ‰ qui grimpe brusquement à 34 ‰ en 1791. L'analyse des âges au décès permet d'en trouver l'explication dans la très forte mortalité infantile qui sévit cette année là: 372 ‰, et en 1790 340 ‰, suivant les autres années, elle varie de 115 à 234 ‰ mais cela signifie qu'en 1790, la moitié des décédés sont des enfants de 0 à 1 an et plus de 40% en 1791.

Le manque de registres pour la période 1794-1799 ne permet pas de dire si les épidémies, les guerres ou les troubles ont ensanglanté cette commune mais on peut remarquer des décès plus nombreux en février-mars et novembre-décembre, à relier sans doute avec la forte mortalité infantile. Les records de longévité sont 76 ans (1789) et 73 ans (1792). En conclusion, on peut affirmer que cette commune rurale possède une démographie très traditionnelle que la Révolution a à peine effleurée. Elle a une forte natalité qui s'exprime sans contrôle (faisant penser par ses chiffres, à celle de l'Egypte ou du Pérou d'aujourd'hui), une nuptialité respectueuse des interdits religieux et des contraintes économiques et une mortalité de crise marquée principalement par une effroyable mortalité infantile (dont le chiffre le plus faible, 115 ‰ est proche des maxima d'aujourd'hui : Iran 115 ‰, maximum au Mali avec 180 ‰). La Révolution y fit pourant des ravages comme le prouve l'histoire suivante.

ANNEES	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	TOTAL
1789	02	05	07	01	02	01	01	02	02	01	04	04	31
1790	03	02	03	05	03	02	01	01	02	04		04	31
1791	03	04	03	05	02	01		03	02	04	10	04	41
1792	03	01	04			03	05	03	04	03		06	33
1793		04	04	05	02	01	03	02	01	03	03	03	30
1794													
1795													
1796													
1797													
1798													
1799													

HISTOIRE D'UN BANDIT (PROBABLEMENT CHAUFFEUR)

Racontée par les anciens du pays qui la tenaient eux-mêmes de leurs parents, à qui elle avait été transmise oralement par les générations précédentes.

Il s'agit d'un nomme **BELLION Servais**, habitant le village du Bas-Prainy sous la révolution française. Cet homme ignoble que la mémoire populaire cite comme un chef de bande, n'appartenait ni aux Blancs, ni aux Bleus mais se livrait à des actes de banditisme et de terrorisme contre les braves paysans (telle cette femme mise à griller sur sa galletière) et bien d'autres forfaits dont le plus marquant fut le martyr du soldat le **Blanc de Brangournay**

Ce brave soldat de l'an II se trouvait en permission chez sa soeur avec laquelle il vivait, étant célibataire.

Bellion et sa bande lui tombèrent dessus et le firent périr en le sciant avec des ronces d'orangers (égantiers) ainsi que sa soeur qui avait voulu le défendre en se jetant entre lui et les bandits.

Sa maison existe encore à Brangournay - rien ne figure aux archives; les registres d'état-civil de ces années n'étant pas inscrits.

Cependant Bellion poursuivi comme il se doit par les Bleus se débrouillait toujours pour leur échapper.

C'est ainsi que, traqué par un détachement de soldats, il se glissa dans une charretée de blé noir d'où les laboureurs terrorisés n'osèrent le dénoncer par crainte des représailles de sa bande (peut être les chauffeurs de Pourmabon, quoique les anciens la nomment : la bande Bellion).

Une autre fois, au village du Petit Lezarnant, il échappa une fois de plus aux soldats de la République se mêlant à une noce.

Selon certains, il aurait été arrêté par surprise en jouant aux cartes; dénoncé par un meunier, il aurait fait 20 ans de galère (bien peu pour un tel tortionnaire). De retour, il se serait même marié et aurait eu des enfants.

Enfin, il aurait terminé sa vie noyé selon les uns dans l'étang de Cadoret et selon les autres au moulin de Penroc en Guégon!

Cet homme dont on ne retrouve aucun écrit serait peut-être Servais Bellion mort en 1827 au Bas-Drainy à l'âge de 50 ans -soit 20 ans en 1797. L'état civil note simplement la déclaration du décès par 2 voisins du défunt.

La commune de Saint Servant conserve aussi le souvenir de Noël Launay (1769-1830) capitaine chouan et de l'abbé Jean-Toussain Hamery, guillotiné à Vannes le 22 mars 1796, ancien vicaire.

Mme LAUNAY-JOUANNIC - Mr MOISAN

LA POPULATION DE CARO PENDANT LA REVOLUTION

PRESENTATION DE LA COMMUNE

La commune de Caro, jadis dans le diocèse de Saint-Malo, est située à 20 kms de Ploërmel et 45 kms de Vannes. Elle fut érigée en chef-lieu de canton de 1790 à 1801 comprenant cinq communes voisines : La Chapelle, St-Abraham, Réminiac, Ruffiac et St-Nicolas du Tertre. La population est estimée, sous la Révolution, à 1600 habitants, chiffre retenu pour le calcul des taux.

Le 26 août 1792, les 40 électeurs du canton se retrouvent dans l'église de Caro pour désigner les dix d'entre eux qui iront à Lorient pour élire les députés du Morbihan à la Convention. Trois habitants de Caro en firent partie : M. COUE (38 voix), Joachim QUERANT (31) et François PLISSON (35). La commune, administrée par Pierre HOUEIX de 1793 à 1796, eut PLISSON comme agent municipal, chargé entre autres de tenir les actes d'état-civil.

Peu acquise à la Révolution, elle connut plusieurs événements dramatiques en 1794 et 1796. Les 17-18 mai 1794, l'armée y passe et menace le maire; le 12 avril 1796, trois habitants de Caro sont fusillés à Saint-Méen. les 7 et 8 mai, une troupe de 1200 à 1500 hommes pille le pays en poursuivant les chouans: une centaine de personnes en furent les victimes.

Caro a abrité deux ou trois personnages qui ont laissé leur nom pendant cette période : Joseph LOAISEL de SAULNAYS dit «Fricandea», bras droit de LA ROUERIE dans la conjuration de l'Association Bretonne en 1793 et le marquis de QUERHOENT qui, pour avoir choisi le camp des bleus, fut enlevé et rançonné de 48 000 livres par les chouans, en mars 1800. Le maire Joachim QUERANT est aussi une figure originale.

Sa population, constituée surtout de laboureurs et journaliers mais aussi de quelques artisans, peut faire l'objet d'une analyse assez détaillée grâce aux registres d'état-civil de la période 1789-1799, en grande partie conservés.

NAISSANCES

Si nous possédons une série complète pour le nombre de naissances de 1789 à 1799, l'absence de renseignements pour les professions des parents (rien en 1789-92 et 1796-99) et pour leur origine géographique (1794-1799) limite nos constatations et nourrit l'hypothèse de registres moins bien tenus à cette époque. Le taux moyen sur onze ans est

de 34,60‰. Si les deux premières années enregistrent un très fort taux de natalité (42,5 et 51,8), 1791-1793 sont des moments moins fastes mais il y a visiblement des lacunes dues, sans doute, au nouveau système de l'état-civil.

On aperçoit un redressement en 1794 et surtout 1795 (40,16‰) et un chiffre record en 1798 (53,75) qui s'explique semble-t-il par des reports en janvier-avril de naissances intervenues les années précédentes. Les mois les plus prolifiques sont février, mars, avril et août, septembre, octobre ce qui correspond à ces conceptions estivales et hivernales. Exceptionnel à cet égard, figure le chiffre de 14 naissances en mars 1790 qui s'expliquerait par des conceptions très fortes en juillet 1789; une remarque similaire pourrait concerner les naissances de mars 1795, donc les conceptions de juillet 1794... Il y a néanmoins un chiffre record de mariages en 1795.

Compte tenu des réserves précédemment exprimées, les parents sont originaires de Caro pour 75 à 90% en 1789-90, mais 31 à 43% en 1791-93. Les origines professionnelles mentionnées pour 1793-95 apparaissent ainsi :

Professions	1793	1794	1795
Laboureurs	77,2	73,5	32,3
Artisans	15,9	11,3	10,7
Inconnues	17,9	15,2	56,9

On découvre donc une grande majorité de laboureurs ou journaliers (les 3/4 environ) et des artisans qui sont d'abord dans l'habillement : tailleurs, cordonniers, tisserands puis le bâtiment : menuisiers, charpentiers, forgerons et enfin dans l'alimentation (bouchers, meuniers).

On ne signale aucun prénom révolutionnaire et très peu de naissances illégitimes : deux en 1791, une en 1793.

Nombre de naissances

ANNEES	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	TOTAL
1789	07	10	05	07	04	06	02	07	03	09	05	03	68
1790	04	06	14	09	08	07	08	05	04	04	06	09	83
1791	01	05	08	04	03	04	03	02		05		04	39
1792	04	04	03		03	02	02	04	05	05	03	11	46
1793	02	03	09	05	03	03	03	06	02	04		04	44
1794	07	02	03	02	01		01	04	08	07	15	03	53
1795	04	08	14	06	06	01	01	04	07	03	05	05	65
1796	03		02	06	05	03	02	07	02	03	02	10	45
1797	06	09	03	03		03	04	04	06	02	03		43
1798	15	10	16	10	06	04	05	02	05	05	04	04	86
1799		01	02	01	04	02	02	05	04	04	04	01	30

taux de natalité

1789	1790	1791	1792	1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	T.M.
42,5	51,8	24,27	28,75	27,5	33,12	40,4	28,12	26,87	53,75	18,75	34,16

MARIAGES

Le bilan de onze années de mariages est difficile à dresser à cause de l'irrégularité des enregistrements des actes pour les années 1791-1793 et 1796-1797. En 1791, il n'y a que quatre mariages ce qui traduit un refus évident d'accepter les nouvelles dispositions; l'année suivante, les chiffres ne concernent que les publications de bans, rite traditionnel pour chaque année à Caro, mais qui ne paraît pas ici avoir été suivi de l'enregistrement du mariage. L'année 1795, avec 29 mariages, dépasse de beaucoup la norme mais a peut-être régularisé des unions précédentes... On ne semble retrouver de rythme naturel qu'en 1798-99 aussi est-il difficile de trouver un taux de nuptialité moyen. Par approximation, on peut proposer de tabler sur les deux premières et dernières années, ce qui donne 9,56‰ soit une quinzaine de mariages par an.

De loin, le mois le plus important pour les mariages est février (25,8% des mariages) suivi par septembre (12,5%), mai (11,5%) et janvier (9,9%) ce qui témoigne d'un respect quasi total des interdits religieux puisque décembre ne comprend qu'une union et mars trois.

Ce n'est que pour la période 1793-1799 que les renseignements par âge et profession figurent sur les actes. la prédominance des laboureurs est écrasante : de 52 à 94% des cas mais presque toujours supérieure à 70%. Les artisans viennent après et l'on note, cas exceptionnel, un notaire. Les mariées sont plus jeunes que leur conjoint : cinq années sur six, elles sont majoritaires pour la catégorie 15-25 ans alors que les hommes n'en constituent que le 1/4 ou le 1/3 en moyenne, se mariant presque toujours après 20 ans et, souvent, dans la trentaine. Ils se marient cependant de plus en plus jeunes au fil des ans et les années 1798 et 1799 font basculer ici les proportions: les hommes y représentent 48 et 50% des 15-25 ans. Est-ce un retour à la normale ou une façon de refuser une éventuelle conscription ?

Les onze années étudiées comprennent toutes l'origine géographique des épouses. Si l'on excepte les années où l'on peut penser que les relevés sont incomplets, les originaires de la commune représentent toujours la majorité : les 2/3 des hommes et les 3/4 des femmes. Les communes périphériques fournissent le reste des unions en tout état de cause comme le montre le tableau suivant (hommes et femmes en % par année).

1789	1790	1791	1792	1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799
93/99	100/86	75/75	79/100	90/100	93/99	76/60	66/66	90/70	99/71	100/100

Les autres origines sont presque toujours morbihannaises

Taux de nuptialité

1789	1790	1791	1792	1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	T.M.
10,62	0,75	2,5	(0,75)	6,25	10,62	18,12	3,75	6,25	0,75	10	(0,54)

Nombre de mariages

ANNÉES	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	TOTAL
1789	02	05			02	01	02		01		04		17
1790		03			02		01	01	04	01	02		14
1791		03				01							04
1792	(3)	(4)	(2)		(2)		(1)		(2)				(14)
1793					05	02		02		01			10
1794	04	06						01	04	01	01		17
1795	02	07		04	03	01	04	02	03		02	01	29
1796		02				01	01		02				06
1797	01	02		01	01		02		02		01		10
1798	03	07				04							14
1799			01		01	03	04	04	01		02		15

DECES

De 1789 à 1792, les registres notent régulièrement les décès dont le taux moyen est de l'ordre de 36,71‰ avec des maxima en 1789 et 1790. pour les sept années suivantes, la tenue des actes semble incomplète avec une amélioration semble-t-il pour 1797 (26,87‰) et des reports plus réguliers en fin de période. Malgré tout, seules les quatre premières années peuvent donner matière à statistiques sûres; la moyenne des 11 ans donnant 21,9‰. Les actes de décès ne nous renseignent pas sur les professions des décédés sauf pour 1798 et 1799 où les laboureurs, seule profession indiquée, représentent 26 et 43%. Les origines géographiques sont claires : les décédés sont très majoritaires de Caro (75 à 93% des cas pour 1789-93) ou des paroisses voisines. L'indication des âges est toujours fournie pour 1789-1795, moins en 1796 et surtout 1797 (24% d'inconnus) mais on les retrouve en 1798 et 1799 en général. Si l'on excepte donc ces quatre dernières périodes, on peut aboutir aux constatations suivantes :

- De 1789 à 1792 (moins en 1793-94 mais les registres sont incomplètement tenus), les décès d'enfants sont très importants

AGE	1789	1790	1791	1792
0 - 1	31,9	42,4	39,6	29,3
2 - 5	13,8	13,5	18,8	13,6
TOTAL	45,7	56,0	58,4	43,1

Nombre de décès

ANNÉES	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	TOTAL
1789	09	06	08	03	09	02	06	05	03	07	08	06	72
1790	07	06	08	08	05	04	04	01	05	06	04	08	66
1791	12	07	07	06	06	03	02	02		07	01		53
1792	04	02	05	06	04	02	03	08	04	03		03	44
1793	05	02					01		01	02		01	12
1794	01			03	01	01			02	03		01	12
1795	02		01	02	02				02		01		10
1796	02	03		02			02	04	03	02	01		19
1797	11	03	06	04	02	02	04	07	02	01	01		43
1798		01	02	01	01	03	02	03	04	01	05	04	27
1799	03			02	05	05	04	01	06	01	01		28

Taux de mortalité

1789	1790	1791	1792	1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	T.M.
45	41,25	33,10	27,50	7,5	7,50	6,25	11,07	26,87	16,07	17,50	21,90

La moitié des décès de ces trois années sont de 0 à 5 ans. Rapportée aux chiffres de naissances, la mortalité infantile de ces années atteint respectivement :

- 1789 338 ‰ (1 enfant sur 3)
- 1790 337 ‰ (id)
- 1791 538 ‰ (1 enfant sur 2)
- 1792 282 ‰ (plus d'un enfant sur 4)

L'analyse des actes de décès nous apprend enfin quelques faits intéressants :

- record de longévité : une femme de 99 ans en 1790
- épidémies : décès d'une fillette de 3 ans pour dysenterie en 1792 et trois personnes «mortes de la maladie» en 1794.

La seule trace de violence est le décès, le 15 avril 1796, de François BONO, 25 ans, du bourg «fusillé par la troupe de Malestroit».

On peut donc en conclure que, sous l'ancien régime, un enfant sur 3 en moyenne ne vivait pas au delà d'un an (nous ne pouvons pas continuer cette étude pour 1793-99 à cause des chiffres incomplets de cette série). Bornons nous à remarquer néanmoins l'étroitesse du bilan naturel.

Helène SOULIS, Antoine D' AUBIGNY

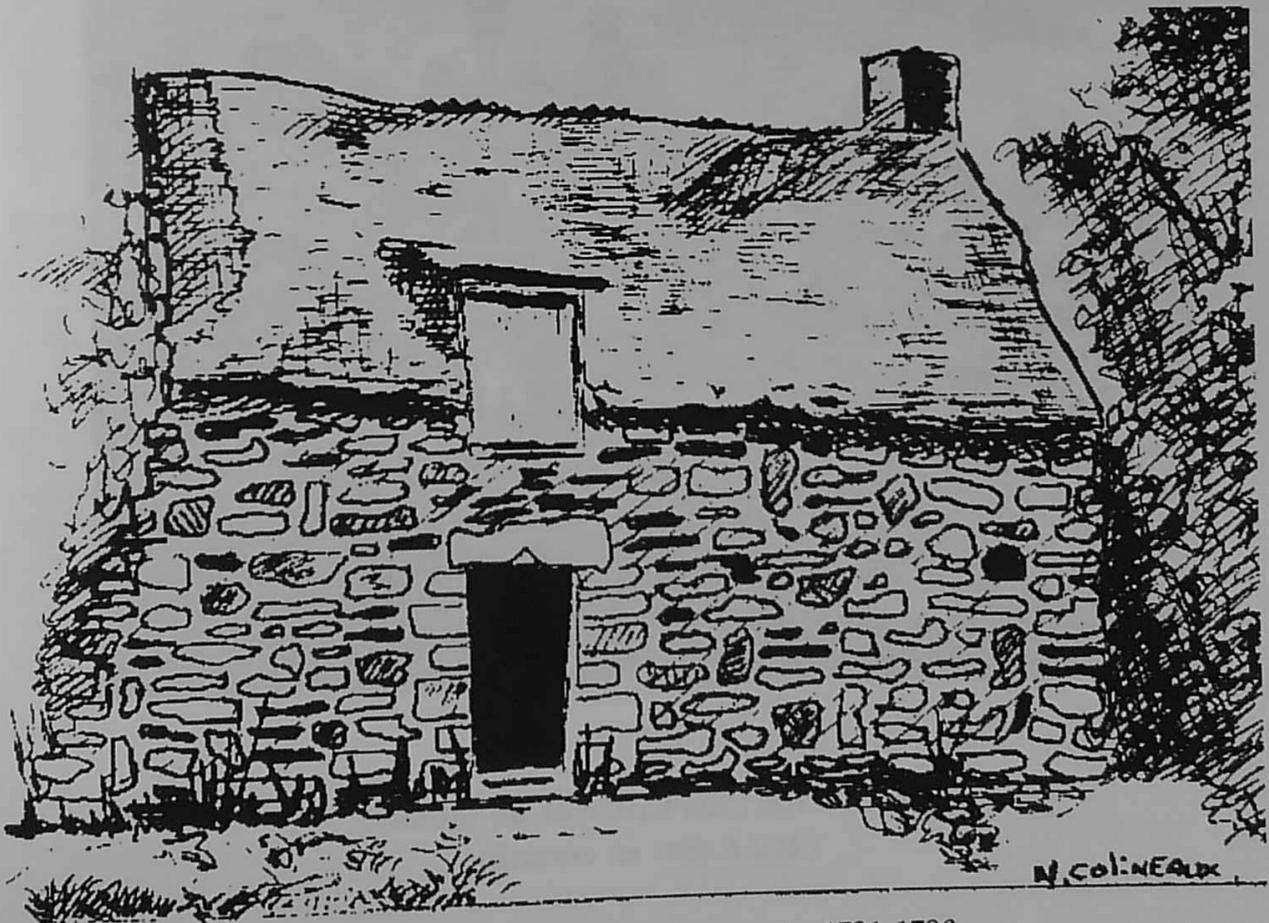
Bibliographie:

A. D' AUBIGNY et P. MAHEO

"CARO à travers l' histoire"

(à paraître en novembre 1988)

ANNEES	NAISSANCES	DECES	SOLDE
1789	68	72	- 4
1790	83	66	+ 17
1791	39	53	- 14
1792	46	44	- 2



La Mairie de CARO pour les années 1791-1796



Combat de ROCHEFORT EN TERRE
(Gravure de 1886 A.D.M.)

ROCHEFORT EN TERRE PENDANT LA REVOLUTION

PRESENTATION DE LA COMMUNE

ROCHEFORT se situe à l'est du département du MORBIHAN à 35 kms de VANNES et fait partie du pays GALLO. Sa population était de 510 habitants en brumaire An V (octobre 1796). Ce chiffre sera retenu pour le calcul des taux de natalité, de nuptialité et de mortalité.

ROCHEFORT était chef-lieu du district. Le département du MORBIHAN en comprenait 9 dont VANNES, AURAY, HENNEBONT, LE FAUET, PONTIVY, JOSSELIN, PLOERMEL, LA ROCHE BERNARD et ROCHEFORT.

Le district de ROCHEFORT se composait de 9 cantons et de 29 communes (cantons : Questembert, Peillac, Pleucadeuc, La Gacilly, Carentoir).

Les habitants de ROCHEFORT étaient :

Marchands : débitants, épiciers, cloutiers, boulangers, bouchers

Artisans : boisseliers, maîtres tanneurs, serruriers, chapeliers, chaudronniers

Ouvriers : ouvriers tanneurs, perreyeurs (ardoisiers qui travaillaient dans les carrières de Malansac et de Pluherlin) mais aussi des «Notables» officiers de santé, notaires, procureurs généraux, avocats, maîtres en chirurgie du Roy, quêteur des devoirs (percepteur).

La superficie de la commune étant restreinte (117 Ha), les laboureurs étaient peu nombreux.

Jusqu'à la révolution, Rochefort n'était pas commune, elle était rattachée à la paroisse de Pluherlin en qualité de trêve.

En 1793, la commune reçoit le nom de "Roche des Trois" en mémoire de trois habitants assassinés par les Chouans lors de la prise de la ville le 16 mars: LUCAS, DENOVAL et DUQUERO.

LES ARCHIVES

Les archives de l'état civil de Rochefort pendant la révolution (1789-1799) sont complètes sauf celles de l'année 1792 qui furent détruites lors de l'attaque de la ville par les chouans le 16 mars 1793. Elles auraient été brûlées avec l'arbre de la Liberté, place des halles.

NAISSANCES

Observations générales

Les registres de l'état civil tenus par la cure pendant les années 1789, 1790 et 1791 sont bien écrits et ne comportent ni commentaire ni anecdote.

A signaler toutefois que le mot «demoiselle» est employé quand il s'agit de l'épouse d'un «noble homme» ou d'un «maître» lors de la naissance d'un de leurs enfants.

Que tous les actes commencent par «l'an de grâce...»; que l'âge des parents, parrains et marraines n'est jamais indiqué; qu'à partir de 1797, les registres sont tenus d'une façon plus régulière et plus «administrative». Les termes employés sont toujours les mêmes.

Expression employée lors de l'enregistrement pour situer l'évènement «les 4 heures du jour d'hier»...

Sur certains actes, à partir de 1794 «on a imposé» à l'enfant le prénom de et sur avis de (les témoins).

Observations particulières

1789 : «Il y a eu un baptême à la maison de l'accouchée en raison du danger de mort du nouveau né et qu'en conséquence, son prénom lui a été imposé».

1791 : Registre tenu par la cure. Il y a eu 6 naissances dont les actes portent la mention «né le même jour que le légitime mariage de ses parents».

Or, sur le registre de mariage, il n'y a pas trace de mariage à Rochefort aux dates de naissance de ces enfants. Il s'agissait de la naissance d'un enfant de : un chirurgien du Roy, deux fermiers, un aubergiste, un boucher et un boulanger.

1793 : Un prénom non enregistré lors de la déclaration à l'état civil «le père se réservant de donner un nom à l'enfant».

Début de l'emploi des mots «mâle» et «femelle».

1794 : Le calendrier républicain a été utilisé à Rochefort à partir du 13 septembre 1794 (27 fructidor an II).

Du 14 juin 1794 au 18 décembre 1794, aucune profession n'a été indiquée sur les actes. Ci-après, copie d'un acte de naissance d'un «enfant naturel» :

Le 2 frimaire an troisième de la République a été présenté devant moi Guillaume GRUEL officier public de la Roche des

Trois a porté au lieu des séances de la commune un enfant pour lequel il a été fait la déclaration suivante : le «citoyen» Augustin François SAUVE officier de santé demeurant en cette cité assisté du «citoyen» Jean Daniel BONNEAUD gendarme et Pierre LEGAL officier municipal, non parents, lequel officier de santé a dit que le jour d'hier premier frimaire environ à 9 heures du matin Jeanne Marie GERMAIN, filie, domiciliée en cette commune est accouchée en la maison de «citoyenne» Elisabeth GERMAIN d'un enfant femelle et que c'est lui qui l'a aidée dans les travaux de l'enfantement. Le déclarant ajoute que l'intention de la mère est que sa fille porte le prénom de Jeanne Louise.>>

1796 : Pour les deux naissances illégitimes, mention portée

- a- naissance hors mariage
- b- fille

1798 : Une naissance illégitime, mention portée : mère Mehat Françoise, femme divorcée de Dubois Yves.
Pas de divorce inscrit au registre d'état civil de Rochefort.

1799 : A la naissance de jumelles, une est décédée deux heures après l'accouchement. Il n'y a pas eu d'enregistrement de cet enfant au registre.

Taux moyen de natalité pendant ces 10 années : 50 ‰.

LES MARIAGES

Observations générales

Lorsque les registres de l'état civil étaient tenus par la cure et qu'il s'agissait du mariage d'un mineur, la mention suivante était portée sur le registre : «fils ou fille mineur(e) décrété de justice par sentence du... en la jurisprudence des reguaires du chapitre de VANNES.

Absence totale de mariage aux mois de mars et décembre pendant ces 10 années.

Observations particulières

1789 : il y a eu 4 promesses de mariage à Rochefort.

1790 : 3 mariages = 3 militaires.

- un sous-lieutenant des grenadiers du 11^{ème} bataillon d'Orléans en garnison à Rochefort depuis 8 mois;
- un sergent major;
- un fusillier du 32^{ème} régiment.

Pour l'an VII (1798-1799), il existe un cahier comprenant 42 mariages qui ont été célébrés à la Roche des Trois. Ces mariages concernent les unions de tout le canton de Rochefort. «Le présent registre contenant 30 feuillets et destiné à rece-

voir les actes de mariage dans les communes du canton pendant l'an VII de la République Française a été par moi François Gabriel Le Clainche, président de l'Administration municipale de Roche des 3, chiffré et millesimé en première et dernière page.

En administration municipale de Roche de 3 ce quatrième jour complémentaire AN VI de la République Française.»

Taux de mariage moyen pendant ces 10 années : 5,80 ‰.

MORTALITE

Observations générales

En 1789, les professions des décédés ne sont pas indiquées sur les actes. En 1791, certains décès sont dus à une «maladie épidémique», cette maladie semble sévir aussi bien chez les enfants que chez les adultes. Ces décès s'échelonnent d'avril à octobre 1791.

Record de longévité : 83 ans en 1789 et 65 ans en 1794.

Taux moyen de mortalité pendant ces 10 années : 47 ‰.

Observations particulières

1791 : deux personnes dont l'âge n'est pas indiqué, ont été trouvées mortes sur la voie publique. Il s'agit d'un enfant mort dans la cour du château et d'un soldat du régiment de la Gouadeloupe. Pour ce dernier, le permis d'inhumation a été délivré par le juge du tribunal près le district de Rochefort et le Commissaire du Roy.

1793 : lors de la bataille de Rochefort du 16 mars 1793, il y a eu un enfant de 13 ans et 4 adultes tués par les «brigands». En mars et avril 1793, il y a eu 16 décès enregistrés sur les 28 décès survenus au cours de l'année.

1794 : les 6 soldats morts en 1794 étaient natifs du département de la Manche. L'enregistrement de l'acte de décès de Julien LE FEVRE guide des Républicains le 30 Prairial l'An III (18 juin 1795) indique les circonstances de sa mort.

«Du 30 Prairial an troisième de la République Française une et indivisible devant moi Jean Marie BOISSEL officier public de la commune de Roche des 3 cy devant Rochefort en terre département du Morbihan se sont présentés les citoyens François GELIS chef du 3^{ème} bataillon de la Nièvre en garnison en cette commune âgé de 40 ans et Joseph Jean Pierre LASNIER membre du Directoire du district de la Roche des 3 âgé de 31 ans lesquels ont déclaré qu'hier 29 du présent, le citoyen Julien Joseph Le Fevre natif de Larré, jeune homme réfugié depuis quelque temps en cette commune servant de guide à un détachement de Républicains employé à la poursuite des brigands royalistes a été tué vers les 6 heures du matin dans un village de la Commune de Béganne en s'avançant le premier sur un repaire de contre révolution-

naires qui l'ont atteint d'un coup de fusil qui luy a fait perdre la vie sur le champ.»

1796 : exécution d'un royaliste le 16 floreal an IV (3 mai 1796).

LOUER Vincent, domicilié à Caden 20 ans a été mis à mort au fin de jugement de la commission militaire.

1797 : 3 enfants (frères et soeurs, 9 ans, 7 ans et 2 ans 1/2) sont morts à 3 jours d'intervalle. 27, 29 et 30 brumaire An VI.

CONCLUSION

Les évènements survenus pendant la Révolution ne semblent pas avoir modifié le comportement des Rochefortais et, à fortiori, l'état civil de la cité.

Il est certain que la bataille de Rochefort en mars 1793 a augmenté sensiblement le nombre de décès mais cela est dû à un évènement exceptionnel.

Les naissances sont constantes d'année en année (21 à 30) même si l'on observe un «creux» en 1798 et une «flèche» en 1791.

A remarquer aussi que le mois de décembre est, pendant les 11 années de la période révolutionnaire, le mois où les naissances sont le moins nombreuses. (décembre - 9 mois = mars/avril = carême). Coïncidence ou calcul ?

Le petit nombre de mariages (33 en 11 ans) ne permet pas de faire des comparaisons. Ici aussi la coutume est tenace, celle-ci voulant qu'avant Pâques et Noël aucun mariage ne soit célébré.

La courbe des décès est plus importante aux mois de mars/avril et en hiver, mais il semblerait que ce phénomène soit toujours valable de nos jours.

Le calcul des pourcentages concernant les professions des parents des nouveaux nés, des mariés ou des décédés n'a pas été retenu en raison du peu ou des mauvais renseignements indiqués. Ceux-ci sont incomplets et leur exploitation concernant une petite commune comme Rochefort ne pourrait fournir que des indications dont l'interprétation serait discutable.

P. CRESTE
Mme BLOCH



L' Arbre de la Liberté (Gravure de 1794)

ANNEXES

Recensement des hommes de plus de 14 ans à Rochefort le 6 avril 1793.

(Document ADM -série L n°1399-)

«Je soussigné Nicolas Clément Valérien TASLE administrateur du Directoire du District de Rochefort commissaire nommé par délibération des corps constitués en permanence en cette ville du jour d'hier pour faire le recensement des habitants mâles de Rochefort depuis l'âge de 14 ans qui sont restés dans leur foyer, de ceux d'entre eux qui sont absents sans cause légitime dûment justifiée et enfin ceux qui auront proposé l'excuse de leur absence. Rapport que ce jour six avril mil sept cent quatre vingt treize l'an second de la République Française aux onze heures du matin d'après la proclamation faite le matin de ce jour portant ordre aux habitants de se réunir place du marché, je me suis rendu sur la dite place où j'ai rédigé la liste annexée au présent pour être déposée au comité.

signé TASLE

146 hommes et garçons de + de 14 ans

9 absents sans excuse
15 absents avec excuse

dont 5 infirmes, 1 en démence, 1 en arrestation, 2 malades, 3 juges en exercice.

(Document ADM -série L n° 1399-). Au mois de juin 1791, il y avait 5933 citoyens actifs dans le district de Rochefort dont 94 à Rochefort et 1338 dans le canton de Rochefort.

Prix du pain à la Roche des 3 le 15 Primaire An III
(5 décembre 1794)

Froment fine fleur :

- le pain d'une livre 5 sous 4 deniers
- le pain de 3 livres 15 sous
- le pain de 6 livres 27 sous 2 deniers

Seigle fine fleur :

- le pain de 3 livres 13 sous
- le pain de 6 livres 20 sous

Salaire des journaliers dans la commune de St-Marcel (délibération du 4 novembre 1793 - an II de la République).

Le journalier laboureur sera payé à raison d'une journée totale : **18 sous**

Et dans le temps de couper les foins, la journée du faucheur : **30 sous ou 1 livre 10**

Le charpentier, le maçon, le couvreur, la journée totale :
24 sous ou 1 livre 4

Les cordonniers : **18 sols**
Les tailleurs : **15 sols**

Les domestiques mâles à gages : **100 livres**
Les domestiques femelles : **70 livres**

1 livre = 20 sols.

Naissances

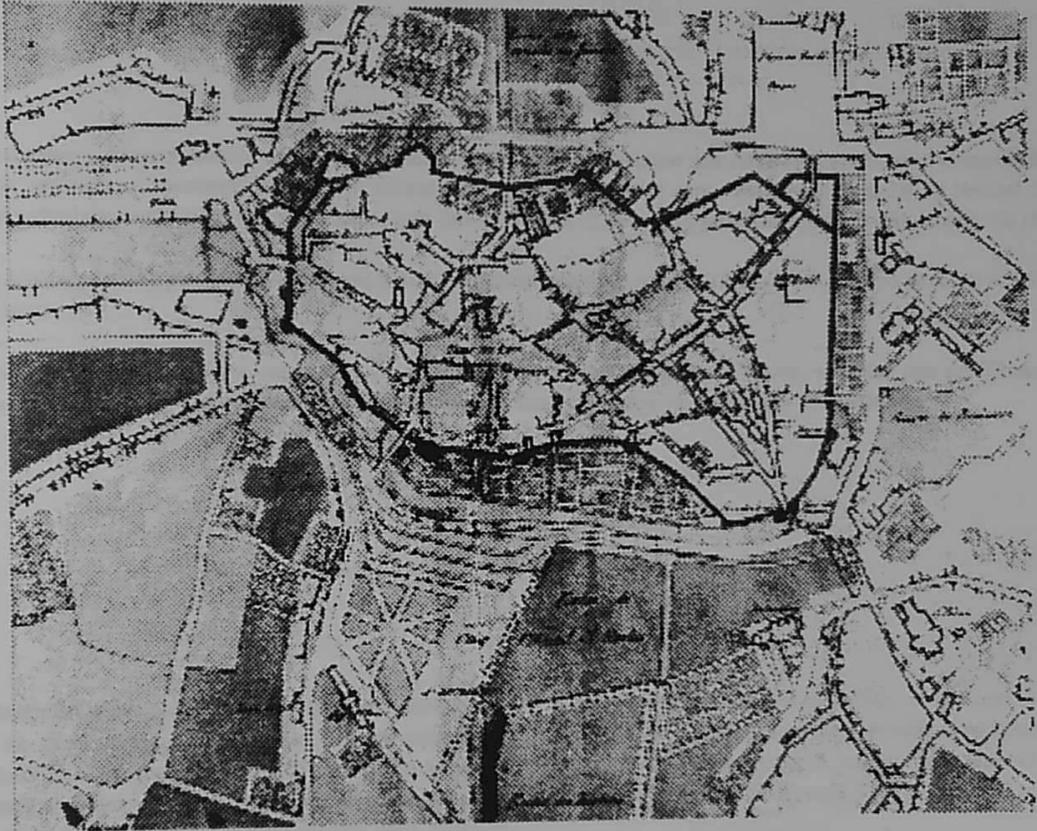
ANNEES	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	TOTAL
1789	04	04		03	03	03	01	06	01	03		1	30
1790	01				02	02	03	04	04	02		02	21
1791	03	02	03	01	03	05	04	01	05	02	04	05	37
1792													
1793	02	03	01	03		04	05	02	01	03	05		30
1794		04	03	02	02	02			02	02	03	03	23
1795	02		02	02	03		01	04	01	03	01	02	21
1796	04	03		01	02		01	02	05	05	01	03	27
1797	03	03	03	01	04		03	02	01	03	02		25
1798		01	04	01		01	01	03	03	03		02	19
1799	02	02	02	01	03	01	01	03	01	02	02	01	21

Mariages

ANNEES	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	TOTAL
1789					01		02		01	01	01		06
1790	01						02		03				06
1791					01	02	01			01			05
1792													
1793													
1794		01	02						01				04
1795		01											01
1796							02		01				03
1797							02	01	01				04
1798	01	01				01		01					04
1799													00

Décès

ANNEES	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	TOTAL
1789	01				02	02	03	04	04	02	01	02	21
1790	02	01	04	02	01		01	03	01		02	03	20
1791	02	05	01	04	04	03	01	03	07	06	02	04	42
1792													
1793	01	02	10	06		04					01	04	28
1794		03	01	04	07	03	01	04	02		01		26
1795	02	04	02	02	01	02		01	02	04	06	07	33
1796	03	02	01	04	02	01	01		01	03	03	03	24
1797	02	01	04		01				02	04	05		19
1798	01	02	02		01		02	03	03	01			15
1799						01			03	02	01	05	12



Plan de VANNES en 1785

LA POPULATION DE VANNES PENDANT LA REVOLUTION

Quelle était la population de Vannes pendant la période révolutionnaire? Les chiffres sont ici assez divers et semblent même contradictoires. D'après l'étude d'Etienne Martin (Annales de Bretagne 1921-23, p. 610-626), l'évolution depuis 1666-1675 aurait fait passer Vannes de 11 460 habitants à 18 780 lors de l'arrivée du Parlement dans les années 1680. La population serait ensuite retombée à 14 000 entre 1702 et 11 400 en 1780-89. En 1776, Ogée donne 10 000 communiants; dans des états destinés aux services de la conscription, on fournit le chiffre de 8 000 habitants en février 1793, et encore prend-on soin d'en ôter 850 marins. A l'inverse, quand il s'agit de demandes de subsides ou de grain, la population est supérieure à 9 000 habitants voire 15 000 !

Dans son étude, Timothy LE GOFF penche pour une population agglomérée de 9 000 habitants et un total aux environs de 10 000. Dans le recensement estimatif de 1801 (an X), on retient 9 131 habitants, chiffre déjà fourni le 24 floréal an II et en l'an VII. Quand on considère que les trois recensements suivants donnent :

1806 = 10 605

1820 = 11 289

1831 = 10 395,

on peut considérer comme probable celui de 1801 étant entendu qu'on n'entre pas dans les détails pour comptabiliser à part telle ou telle population : écoliers, mendiants, soldats etc... qui par la suite sont comptés à part. Le 13 février 1791, il y a plus de 800 soldats lorientais dans la ville mais, huit ans plus tard, il y en aura pendant plusieurs mois jusqu'à 10 fois plus.

On a donc pris le parti de retenir ce chiffre de 9 131 habitants pour les années 1789-1799 qu'on a arrondi à 9 200 pour le calcul des taux.

Après l'étude de la natalité, de la nuptialité et des décès, on trouvera quelques textes extraits des archives sur la vie quotidienne des Vannetais, les problèmes du ravitaillement, les épidémies, la police, les exécutions...

LA NATALITE

L'évolution générale des naissances semble assez irrégulière même si l'on tient compte de certaines lacunes probables pour 1791-1793. Les onze années fournissent un total de 3937 naissances soit une moyenne de 357 par an, correspondant à un taux de 38,90 ‰. Ce taux moyen peut paraître assez important en comparaison de certains chiffres de communes voisines : Theix 26,8, Baden 32, Ile d'Arz 33,14. Il se situe cependant dans la fourchette que DUPAQUIER établit pour la France révolutionnaire (36,6-40). Certaines années sont supérieures à la normale: 1789-90, 1794 et 1797-99; les années 1791-1793 (avec les réserves formulées précédemment), et 1795-1796 sont plus ternes.

Une étude plus détaillée des naissances par mois fait apparaître que, particulièrement pour la fin de la période, mars, janvier et avril sont les mois les plus féconds, suivis

par novembre-décembre et février, ce qui correspond à des conceptions de printemps. Les records sont détenus par mai 1791 (mais sans doute à cause des reports des mois précédents), mars 1797, mars 1798, avril 1797 et avril 1798.

Les naissances d'enfants illégitimes, faibles au début, s'accroissent au fil des ans passant de 17 en 1789 (soit 4,73 % du total) à 29 en 1797 (soit 7,96%). Les années où l'illégitimité est la plus forte sont 1791 (23), 1793 (26) et la période 1796-97-98 (24, 29, 27), toutes années où la présence de nombreux soldats semble une explication que les actes confirment en partie. Rappelons que les dernières années de la décennie correspondent aux années de chouannerie intense et que la ville accueille alors des garnisons d'importance exceptionnelle : 3500 soldats en 1795, plus de 8000 en 1799.

NAISSANCES

ANNEES	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	TOTAL
1789	38	26	37	27	32	29	21	32	31	21	35	30	359
1790	30	24	36	38	26	28	16	24	36	31	41	34	364
1791	43	24	41	30	55	15	25	17	18	15	16	21	320
1792	21	26	33	30	18	39	23	34	28	27	36	23	338
1793	30	28	37	36	29	28	19	20	20	29	30	32	338
1794	38	37	36	29	33	33	32	31	30	29	19	29	376
1795	22	26	31	32	34	32	36	32	30	24	24	25	348
1796	32	41	42	25	22	25	26	19	24	26	19	36	337
1797	29	32	48	44	29	26	29	27	15	23	24	38	364
1798	33	41	51	43	32	19	33	36	29	23	24	27	391
1799	31	31	35	36	37	40	29	30	31	33	40	39	402

Taux de natalité $\frac{\text{°}}{\text{°°}}$

1789	1790	1791	1792	1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	T.M.
39,02	39,56	34,78	36,73	36,73	40,06	37,82	34,63	39,56	41,14	43,69	38,69

Origines géographiques des Parents

Les commentaires qui suivent sont volontairement limités aux seules années de la période 1793-1798, qui a paru plus particulièrement caractéristique. Les statistiques établies permettent, dans une certaine mesure, d'esquisser la physiologie des origines géographiques des habitants de la ville. Fondée sur les seuls parents des enfants nés au cours de la période en cause, cette esquisse comporte des limites qui peuvent en fausser la signification, particulièrement lorsqu'il s'agit d'en suggérer l'évolution. Les mots «hommes» et «femmes», ci-après utilisés, sont, en fait, à interpréter «pères» et «mères».

Le nombre des cas où l'origine des parents est inconnue reste inférieur à 10% chez les hommes, 4% chez les femmes, ce qui permet une évaluation significative des statistiques disponibles. Afin de serrer de plus près la réalité, les moyennes annuelles et pourcentages correspondants sont examinés en considération du total des seuls cas où l'origine des parents est connue, repris dans le tableau suivant

Moyenne 1793-1798

	PERE				ORIGINE	MERE			
	†	‡	§	nb moyen		nb moyen	†	‡	
80,8	52,8	39,6	124,5	VANNES	158,3	47,2	59,8	93,0	
		13,2	41,5	Comm. limit.	42,2	12,6			
	28,0		87,9	MORBIHAN	111,1		33,2		
6,6			20,8	BRETAGNE	15,0			4,5	
11,2			35,3	FRANCE	7,7			2,3	
1,3			4,2	ETRANGER	0,7			0,2	
100,0			314,2	TOTAL	335,0			100,0	

Sont originaires de la ville de Vannes plus du tiers des hommes (40%), près de la moitié des femmes (47%). Chez les hommes, l'effectif purement vannetais, qui évolue de 29,3% en début de période à 44% en fin de période, se creuse très nettement en milieu de période (36,4% en 1795 et 33,3% en 1796), reflet possible des mouvements de population qui animent alors la cité et se traduisent par un afflux significatif, au cours de ces deux années, d'hommes étrangers à la ville. Chez les femmes, le pourcentage des vannetaises d'origine passe de 45% en 1793 à 52,7% en 1798, sans le creux constaté chez les hommes, marquant ainsi une progression à peu près continue qui paraît signifier un tassement de mouvement migratoire en provenance de l'extérieur. Ainsi donc, abstraction faite de l'affluence conjoncturelle d'hommes étrangers à la ville en 1795-96, le pouvoir d'attraction de la ville va-t-il en diminuant sensiblement de 1793 à 1798 tant chez les hommes que chez les femmes. Il ne paraît guère douteux que ce ralentissement soit imputable aux troubles qui entraînent un accroissement des difficultés de la vie urbaine.

Hommes et femmes originaires du pays de Vannes représentent environ 13% de la population citée (13,2% chez les hommes et 12,6% chez les femmes). La représentativité des uns et des autres va diminuant au cours de la période en cause, passant de 13,9% à 11,2% chez les hommes en un mouvement relativement discret, de 16 à 9,9% chez les femmes, en un mouvement plus significatif. Le ralentissement enregistré confirme l'idée précédemment exprimée selon laquelle la ville n'attire plus guère, pas même les gens de la proche banlieue.

Les deux mouvements ci-dessus constatés s'exerçant en sens inverse l'un de l'autre, il en résulte une apparente stabilité dans la fraction de la population originaire du «grand Vannes», 53% chez les hommes, 60% chez les femmes soit plus de la moitié de la population.

La population originaire du Morbihan, Vannes et pays de Vannes inclus, représente 81% des hommes et 93% des femmes, relativement mouvante chez les hommes (de 83% en 1793, elle tombe à 76% en 1797 pour remonter à 81% en 1798). Elle reste au contraire remarquablement stable chez les femmes, oscillant entre un minimum de 92% et un maximum de 95% sans tendance significative.

Les autres origines n'ont qu'une importance secondaire. L'afflux «d'étrangers» noté précédemment est confirmé par les variations de pourcentage des pères originaires du «reste de la France» qui, avec 11% au total, évolue de 8% en début de période à 14 et 15% en 1796 et 1797 pour retomber à 11% en 1798.

Profession du Père

Il n'est tenu compte ici que de la seule période 1793-98. Les actes de naissance ne rapportant pas systématiquement la profession du père le pourcentage des cas où elle reste inconnue atteint 16%, ce qui n'interdit pas d'envisager une répartition approximative de la population active. Limitée aux seuls cas des pères de famille dont la profession est citée à l'occasion de la naissance de leurs enfants, on peut penser que cette répartition donne une image relativement exacte des activités de la commune.

Le tableau suivant récapitule les chiffres moyens constatés au cours de la période de six années retenue :

PROFESSIONS	nb moyen	Pourcentage moyen
Armée	25,3	8,4
Laboureur	77,7	25,9
A R T I S.	Habillement 49,2	16,4
	Bâtiment 35,5	11,8
	Alimentation 34,7	11,5
		39,7
Commerce	24,3	8,1
Prof. libérales Fonction Publique	20,5	6,8
Divers	33,3	11,1
TOTAL	300,5	100,0

Les professions artisanales, toutes spécialités confondues, s'inscrivent, avec 40%, en tête des activités de la ville; si on y ajoute les artisans des spécialités autres que celles des trois grandes catégories retenues, reclassées sous la rubrique «divers», leur effectif total doit bien approcher de la

moitié du total, ce qui ne saurait surprendre en milieu urbain. Les activités d'habillement viennent en tête avec 16% cependant que le bâtiment et l'alimentation se partagent le complément, avec 12% chacun.

Viennent ensuite, avec 26% du total, soit un quart de la population active, les laboureurs, auxquels on a ajouté jardiniers et journaliers : Vannes reste, avec sa ceinture de faubourgs agricoles, une «ville à la campagne».

Le commerce est représenté par 8% de la population active, à égalité avec l'armée.

Les professions libérales et la «fonction publique», regroupées sous une même rubrique, atteignent 7% du total.

Grossièrement parlant, en ne tenant pas compte de la rubrique «divers», on peut retenir la répartition globale suivante :

secteur primaire : 30%
secteur secondaire : 45%
secteur tertiaire : 25%

LES PRENOMS REVOLUTIONNAIRES

C'est au début de 1791 qu'apparaissent les prénoms typiques de la période révolutionnaire :

22 mai 1791 : Charles-François-Civique JEHANNO baptisé par Charles LE MASLE, évêque constitutionnel du Morbihan.

2 juillet 1791 : Anne Civique

En 1793, les prénoms révolutionnaires sont nombreux; en février, Jean PITEHCAR Ceinna Thomson JEHANNO ou Jean Baptiste Mage Carra BACHELOT, fils du receveur du District. Le 13 mars, Guillaume Brutus MALHERBE, fils du maire; en mai René Carra BOURCICOTTE. Le 16 juillet, Pauline Hyacinthe Liberté PUJET, fille d'un horloger fête à sa façon l'anniversaire de la prise de la Bastille.

La venue à Vannes du représentant Prieur de la MARNE, qui doit régénérer la ville, a laissé aussi quelques traces dans l'état-civil : le 24 octobre, le boulanger MANDAR prénomme son fils Victor Marie Prieur. Le surlendemain et le jour d'après, deux enfants nés de père inconnu, reçoivent l'un le nom de Marat MONTAGNE, l'autre celui de Jean-Henry SANS-CULOTTE car trouvé dans la rue qui porte ce nom. Le 12 Novembre, GROIZEL, cordonnier, fait prénommer sa fille : Vincente Prieur La Montagne. Le 15, LE CLAINCHE, professeur au collège donne à son enfant les prénoms de Jean Marie Libre.

De janvier à septembre 1794, onze noms révolutionnaires ou «antiques» sont attribués : Brutus Ambroise LE ROCH, Angèle Thémis JEHANNO, Antoine Auguste BEAUCHE, Charles-Brutus Messidor HEMON, Joséphine Liberté LE CORPS, Aimée Liberté CADEAU, Pierre Fructidor LE GOFF ou encore, parce que nés le 2ème jour des sans Culottides du Génie de l'An II, Marie-Julienne Génie GLAIS et Pierre Aimé du Génie CHARMELE. Deux enfants de père inconnu, sont appelés Jean Marie Vérité MONTAGNE et Baptiste Brutus RENAUD. Pour les premiers cités, certains parents appartiennent à l'administration du district : GLAIS et CHARMELE ou du département : LE CORPS, ou à l'armée : LE ROCH et CADEAU ou CADAU. Les autres sont marchand, cordier, perruquier, journalier...

On retrouve un Brutus LA BRUYERE, en 1797, né d'un Lyonnais et d'une Vannetaise et, en 1798, Louis Antoine Civique LOGE, fils d'un vitrier originaire du Doubs.

Sur la petite trentaine de prénoms révolutionnaires, on retiendra le nombre important de Brutus et de Civique et quelques individualités assez curieuses : Marat, Prieur, Montagne, Liberté, ou des noms de mois...

-Mlle MORICE
-Mlle LATOURTE
-Mr Y. LE BOEUF
-Mr B. FRELAUT



Paysannes de Vannes

MARIAGES

Constatation Générale

L'examen du tableau récapitulatif des mariages pendant la période considérée nous permet de faire la constatation générale suivante : les taux de nuptialité (nombre de mariages pour mille habitants) ont été nettement influencés par le climat politique qui régnait dans le pays.

- En 1789 et 1790, période relativement calme, les «idées nouvelles» n'ont pas encore atteint la province, le taux de nuptialité est de 10,4 ‰ en 1789 et 14,10‰ en 1790.

- En 1791-92-93 : les effets de la révolution se font sentir en Bretagne : Constitution civile du Clergé (1791), instauration du divorce (1792), difficultés d'approvisionnement en grains (1792), autant de faits qui engendrent un climat d'incertitude peu favorable aux mariages; les taux de nuptialité descendent en flèche pour atteindre 3,77‰ en 1792.

- Redressement en 1794 (taux de 12 ‰) correspondant peut-être à un climat plus calme dû à la fin de la Terreur.

- Nouveau fléchissement en 1795 (taux de 9,13‰) et en particulier à partir de mai et juin 1795 : le débarquement de Quiberon et les fusillades massives qui ont ensanglanté le pays de Vannes ont certainement créé une inquiétude sur l'avenir et incité les jeunes à différer leur mariage.

- La situation politique s'améliorant, reprise importante de nuptialité à partir de 1796 avec une poussée en 1797 (17,20‰). Cet accroissement peut également s'expliquer d'une part par des mariages qui n'ont pu avoir lieu dans les périodes troublées et, d'autre part, par la régularisation à l'état-civil de mariages célébrés en 1792 et 93 par des prêtres réfractaires, comme cela a été constaté pour les naissances.

La moyenne annuelle des mariages pour ces onze années s'établit à 100 par an, on retrouve pratiquement le chiffre de 1789 (96). On peut donc dire que globalement le nombre de mariages n'a pas baissé, mais le comportement des jeunes en âge de se marier a été très nettement influencé par les événements politiques qui ont marqué cette période.

Répartition mensuelle des mariages

Pour l'ensemble de la période analysée, les mois de janvier et février peuvent être considérés comme les mois les plus choisis : sur les 1107 mariages relevés entre 1789 et 99, 268 soit 24,20 % ont été célébrés en janvier et février.

Autre période favorable, les mois de juin et juillet avant les travaux d'été. Cette répartition met en évidence le respect des traditions religieuses qui proscrivaient les mariages pendant le Carême et l'Avent, on relève en effet pour l'ensemble de la période, 4,78% des mariages en mars et 5,96

en décembre. A signaler que beaucoup de mariages célébrés pendant ces deux mois sont le fait soit de militaires, soit d'étrangers à la province. On constate cependant qu'à partir de 1797, les prescriptions religieuses sont moins respectées.

Les impératifs de la vie rurale influent également sur le mois du mariage : peu d'unions en août et septembre : 78 sur 1107. Rappelons-nous qu'une partie de la population de Vannes, celle rattachée à St Patern des Champs, était constituée de laboureurs.

Jours de mariage

Jusqu'en 1795, presque la moitié des mariages sont célébrés au début de la semaine (lundi et mardi). A partir de 1796, le nombre d'unions qui ont lieu le dimanche augmente notablement (27/129). La nouvelle organisation décadaire (découpage du mois en 3 décades) ne paraît pas encore avoir influencé de façon déterminante le jour de la cérémonie; ce qui semble impliquer son peu d'influence pratique à cette époque.

Par contre, en 1799, on constate que, sur 85 mariages célébrés dans l'année, 75 ont eu lieu les jours de decadi. Il semble donc que le système décadaire commence à entrer dans les moeurs.

ANNEES	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	TOTAL
1789	02	25	01	02	11	10	16	07	04	05	13	00	96
1790	09	24	03	08	17	15	15	07	11	10	07	04	130
1791	12	07	13	03	14	03	04	05	08	03	07	01	80
1792	04	06	00	01	01	03	03	01	04	06	04	01	34
1793	06	12	03	11	05	05	05	08	07	02	04	06	76
1794	04	07	11	10	09	17	15	09	07	07	12	02	110
1795	10	12	04	14	05	06	07	04	05	07	06	04	84
1796	13	16	05	04	09	11	18	10	11	17	11	04	129
1797	16	38	09	03	08	15	13	12	07	13	12	12	158
1798	11	26	00	06	07	13	08	09	09	08	17	11	125
1799	15	03	04	04	11	10	08	06	05	13	01	05	85

1789	1790	1791	1792	1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	T.M.
10,4	14,1	8,7	3,77	8,3	12,0	9,13	14,0	17,20	13,6	9,20	10,93

Nombre total = 1107 / 11 = 100 / an = 10,93‰

Divorces

Instauré le 21 septembre 1792, le divorce ne fait son apparition sur les registres d'état-civil qu'en 1794 avec 4 jugements inscrits. Les années suivantes, le nombre n'augmente guère : 1 en 1795, 3 en 1796, 2 en 1797, 4 en 1798 et 3 en 1799. Cette nouvelle institution semble avoir du mal à passer dans les moeurs. Encore faut-il signaler que la quasi totalité des divorcés sont originaires d'autres provinces ou militaires et que les jugements sont consécutifs à des séparations plus ou moins longues (6 mois sont exigés par la nouvelle législation). En 1794, Jeanne Marie PERIO, 52 ans, divorce d'un mari absent depuis 29 ans et se remarie avec un sergent de 36 ans !

Age des mariés

Pendant les 3 premières années (1789 à 91) de la période étudiée, l'âge moyen du mariage se situe à environ 31 ans pour les hommes et 29 ans 1/2 pour les femmes. En défalquant les veufs et les veuves qui se remarient, la moyenne devient 29 ans pour les hommes et 28 ans pour les femmes. A signaler le nombre important de veuves et surtout de veufs qui se remarient. En 1789, 24 veufs (soit 1/4 des mariés de l'année) et 11 veuves, écart important qui a pour explication le nombre élevé de femmes mourant en couches. Les années suivantes, même constatation : en 1798, 28 veufs et 24 veuves se remarient pour 125 mariages dans l'année.

A partir de 1792, on constate un rajeunissement progressif de l'âge des mariages : en 1796, 46% des hommes se marient entre 21 et 30 ans, 56% des femmes entre 18 et 25 ans. En 1797, on relève 8 couples où l'homme a moins de 21 ans et la femme moins de 19. Les deux plus jeunes épouses ayant entre 14 et 16 ans!

Cette tendance s'accroît en 1799 où 60% des hommes sont mariés avant 30 ans et 49% des femmes avant 24 ans.

Il faut signaler que jusqu'en 1792 la majorité légale était à 25 ans alors qu'elle est passée à cette date à 21 ans. Il est possible que cette nouvelle disposition ait favorisé la tendance au rajeunissement constatée à partir de cette date.

Différence d'âge entre les époux

Il est curieux de constater le nombre relativement élevé d'épouses plus âgées que leurs maris avec des écarts d'âge importants : en 1789 pour 96 mariages, 39 femmes plus âgées avec des écarts de 20 et 17 ans (il y avait peut-être déjà de riches veuves!). A signaler que la même année on relève 39 hommes plus âgés avec des écarts maxima de 31 ans. En 1799, Jean POULAIN, cafetier originaire d'Orange et âgé de 64 ans épouse Vincente THOMAS âgée de 25 ans. ARMEZ, 45 ans, commissaire du Directoire exécutif épouse Anne POUSSIN âgée de 18 ans. Ces différences d'âge entre époux, actuellement peu communes, se sont maintenues au delà de cette période et étaient encore assez fréquentes à la fin du 19ème siècle dans certaines classes de la société.

Origine des époux

Si, dans les premières années (1789 à 1792), les époux et épouses sont pour la quasi totalité originaires de VANNES ou des paroisses voisines, on note que progressivement au cours des années suivantes, les mariages avec des étrangers à la province augmentent.

En 1789, 69% des époux et épouses sont originaires de Vannes ou des paroisses voisines et 22% du département. En 1791, 73,75% sont Vannetais ou Vannetaises. En 1792, apparaissent 16 conjoints étrangers et 15 Français non bretons, il s'agit, pour les étrangers, de militaires originaires de Hollande, de Cologne, de Liège. A signaler 2 épouses originaires l'une de BETHUNE, l'autre de SENS.

En 1794, 66% des hommes sont Vannetais ou Morbihannais. A partir de 1796, on constate une augmentation sensible des épouses non Vannetaises : sur 129 mariages, on note 43 femmes originaires de communes très éloignées de Vannes et 8 d'autres départements bretons. Cette même année on relève 34 mariages avec des militaires dont 5 étrangers.

Les bouleversements que la Révolution a entraînés, ont amené un brassage des populations et une ouverture de la province vers l'extérieur, alors qu'en 1790, 4,60% des mariés étaient originaires de France et 1,15 de l'étranger, en 1799 ce pourcentage atteignait 9,41% originaires de France et 2,35% de l'étranger.

Profession des époux

Les registres paroissiaux tenus jusqu'en 1792 ne mentionnent qu'exceptionnellement les professions: seuls quelques militaires sont mentionnés ainsi que quelques professions libérales : élève ingénieur des Ponts et Chaussées, maître de mathématiques de 47 ans qui épouse une Vannetaise de 21 ans.

Vannes était déjà à l'époque une ville de garnison importante. C'est ce qui explique le nombre élevé de mariages de militaires avec des Vannetaises; il est vrai qu'une bonne partie des troupes logeait chez l'habitant ce qui facilitait les rencontres et... les mariages. En 1793, on note 28 mariages de militaires pour 76 célébrés dans l'année. Pour l'ensemble de la période étudiée, les militaires représentent 22% des mariés avec un nombre non négligeable d'étrangers originaires de Prusse ou de Belgique.

En dehors des militaires, nous trouvons un éventail de professions où dominent les laboureurs (19,2%) et les artisans (26%), viennent ensuite les marchands (5,6%) et les professions libérales (4,8%). Les artisans représentent tous les corps de métier : chapeliers, perruquiers, tailleurs, scieurs de long, imprimeur en indiennes (qui vient de la province de Sitz en Prusse, qui a 27 ans et épouse une vannetaise de 16 ans), tanneurs, charpentiers de marine, pouliours pour équiper les bateaux sortant des chantiers navals vannetais, peigneur (pour métiers à tisser). Pour les professions libérales, on relève un maître de danse, des chirurgiens, un notaire public, un écrivain, etc...

En terminant cette analyse des mariages vannetais pendant les 11 années de la Révolution, on peut tirer les conclusions suivantes : si les vannetais et vannetaises ont été sensibles aux turbulences politiques de l'époque en évitant de célébrer leur union dans des périodes agitées, on peut dire par contre que leur comportement a été peu modifié par les «idées nouvelles»: les traditions religieuses concernant les mois du mariage ont été en effet dans l'ensemble maintenues et les divorces n'ont représenté que 1,02% des mariages pendant cette période. A noter cependant une certaine ouverture de Vannes vers l'extérieur qui se traduit par une augmentation sensible des unions avec des gens extérieurs à la Province.

Mr D. MICHEL
Dr G. CADORET

DECES

1- LA MORTALITE VANNETAISE AU COURS DE LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE

1) Répartition annuelle et mensuelle

Sur l'ensemble des onze années étudiées, le taux de mortalité calculé sur la base d'une population de 9 200 habitants, se monte à 57,32‰. Ce chiffre recouvre en fait d'importantes variations annuelles reflétant certains temps forts de l'histoire du département.

1789	1790	1791	1792	1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	T.M. p/m
59,67	51,52	40,32	30,32	41,52	61,39	147,60	52,50	35,43	45,0	54,34	57,32

A cet égard, l'année 1795, et les premiers mois de 1796, se signalent par leur caractère tout à fait exceptionnel, marqué par une augmentation spectaculaire du nombre des décès. Cette recrudescence de la mortalité s'explique par la conjoncture politique (échec de la tentative royaliste de Quiberon). Il s'agit de nombreux décès de militaires, mais surtout de détenus qui succombent aux épidémies de typhus et de dysenterie qui, dès le mois d'août 1795, ravagent les prisons où s'entassent les prisonniers de toutes sortes (chouans, prisonniers de guerre, déserteurs, prisonniers de la 1ère réquisition, prisonniers de Quiberon...).

On dénombre cette année là 164 militaires, morts à l'hôpital militaire, 280 chouans détenus aux Ursulines, 103 prisonniers de la maison d'arrêt de la Tour, de la maison de Justice ou de la maison d'arrêt du Père Eternel. Tous sont des gens de l'extérieur, ce qui, en les extrayant, permet de dénombrer les Vannetais décédés en 1795. On obtient alors un taux de 88,15‰, ce qui reste exceptionnel et s'explique par les épidémies qui ont gagné la ville en septembre et y ont sévi jusqu'en mars 1796. Pour l'année 1796, on obtient un taux de 40‰ en faisant les mêmes retraits.

Quant à la répartition de la mortalité par mois, en années normales, on observe généralement des chiffres plus élevés pendant les mois de la mauvaise saison.

En 1789, on dénombre:
 d'octobre à janvier : 253 décès (46,1% du total)
 de février à mai : 149 décès (27,1% du total)
 de juin à septembre : 147 décès (26,8% du total)

En 1799,
 pour la première période : 208 décès (41,69%)
 pour la deuxième période : 158 décès (31,66%)
 pour la troisième période : 133 décès (26,65%)

2- La mortalité d'après l'âge et le sexe

Le nombre des enfants qui, à cette époque, meurent avant leur première année, est très important y compris ceux qui meurent à la naissance.

Le taux de la mortalité infantile, c'est à dire calculé sur 1000 naissances, s'établit comme suit :

1789	1790	1791	1792	1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	T.M. p/m
289,72	206,31	221,90	213,01	168,29	257,97	352,06	192,87	184,06	249,34	233,83	233,57

Par rapport au nombre de naissances annuelles, la mortalité infantile représente donc presque un enfant sur 4, et, sur ce nombre une vingtaine en moyenne meurt à la naissance (le nombre des enfants morts nés s'élève même à 32 en 1795).

Le cap de la première année passé, la vie de l'enfant reste encore bien fragile, comme en témoigne la forte mortalité persistant jusqu'à l'âge de 5 ans. C'est la classe d'âge la plus fortement atteinte par la mortalité, en particulier pour les années 1790, 1795 et 1799. L'année 1795, année de graves difficultés alimentaires et de maladies, paraît avoir été particulièrement meurtrière pour le jeune âge. La situation s'améliore progressivement dans les deux tranches d'âges suivantes.

On ne peut absolument rien dire de précis sur le sexe des enfants morts à la naissance; celui-ci n'étant presque jamais indiqué. Les registres les désignent simplement comme «anonymes». La mortalité de sexe masculin est plus faible dans les premières tranches d'âges chez les moins de 20 ans. Ensuite, cette tendance se renverse.

Ex. : en 1789, il meurt 266 hommes et 283 femmes; en 1790, la mortalité est à peu près équilibrée (238 contre 236). Ce n'est qu'en 1796, année exceptionnelle, que la balance est très fortement déséquilibrée : 363 hommes contre 191 femmes. Puis les chiffres tendent à se rééquilibrer.

L'âge moyen du décès se situe aux environs de 30 ans pour les hommes et 35 ans pour les femmes. Chiffres très éloignés des chiffres actuels. A cette époque, il semble que la soixantaine soit considérée comme un grand-âge. Passé 60 ans, on est un «vieillard». Néanmoins un pourcentage assez important de personnes vivent au-delà de cet âge et même au-delà de 70 ans (de 5,48 à 11,19 % selon les années). Les octogénaires et nonagénaires ne sont pas rares. Pour ces derniers, les femmes sont les plus nombreuses. Le record absolu est détenu par une femme (Jacquette le Ler, veuve de Jean-Pierre Guignelot) qui meurt en 1791 à l'âge de 115 ans (contemporaine, par conséquent, du Roi Soleil, née en 1676).

II - ORIGINES GEOGRAPHIQUES ET PROFESSIONS DES DEFUNTS

1- Les origines géographiques

Les chiffres font apparaître une population fortement attachée à la région dans l'ensemble. Beaucoup naissent et meurent à Vannes même. Si le pays Vannetais fournit un nombre relativement faible de décédés, par contre les Morbihannais sont représentés de façon beaucoup plus importante, indice d'un mouvement non négligeable de la campagne vers le Chef-lieu de département. Quant aux défunts d'origine inconnue, dont le nombre est assez important certaines années, il serait surprenant qu'ils soient étrangers au pays ou à la région. L'année 1795, encore une fois, revêt un caractère exceptionnel en raison des militaires et des prisonniers d'origine rurale décédés à la suite de l'affaire de Quiberon (6,92% des morts de l'année sont d'origine urbaine, contre des taux qui, en année normale, dépassent 50 ou 60%).

En 1789, comme dans les dernières années étudiées, le taux des défunts d'origine morbihannaise représente de 83 à 85%.

Le reste de la Bretagne n'entre que pour une faible part dans le nombre des décès (entre 2,69 et 5,74%). Les morts d'origine extérieure à la Bretagne sont essentiellement des militaires. Quant aux défunts d'origine étrangère (21 pour l'ensemble des 11 années considérées), il s'agit de militaires (2 soldats nés en Allemagne morts en 1790) et la même année deux jeunes gens et un enfant nés aux colonies, le premier à Marie Galante (Isle du Vent), les deux autres à l'Isle Maurice et à l'Isle de France; en 1799, un enfant de militaire né en Italie et une «fille de confiance» née aux Indes (Bengale).

2- Les professions

Les actes de décès ne permettent guère d'établir des statistiques valables relatives aux professions des défunts, car elles ne sont que rarement indiquées. Le nombre des actes ne comportant aucune référence à la profession atteint jusqu'à des proportions de 96,62% des déclarations pour l'année 1790, 92,99% pour 1791 et si la proportion s'abaisse aux environs de 30% pour les années 1793 et 1794, elle remonte dans les dernières années jusqu'au delà de 80%.

Les catégories pour lesquelles il est le moins difficile de se faire une idée précise sont le clergé et l'armée. Le nombre des soldats décédés à Vannes est particulièrement important au cours des trois années 1794, 1795 et 1796 (respectivement 97, 171 et 92).

Les autres activités représentées sont :

- les professions agricoles (sous les rubriques :laboureur, journalier ou encore jardinier) dont l'importance réelle est beaucoup plus grande que ne le donne à penser le nombre d'actes de décès où cette profession est déclarée. On s'en rend compte au vu de la profession des déclarants qui, elle, est parfois plus souvent indiquée et qui appartiennent majoritairement à cette catégorie.

- l'artisanat (habillement, bâtiment, alimentation) vient ensuite. Ce sont des tailleurs, drapiers, tanneurs, menuisiers, couvreurs, meuniers, boulangers, bouchers etc... Puis les marchands dont l'activité est parfois précisée comme «marchand fruitier» ou «marchand de vins».

- enfin, vient la catégorie des professions libérales, et les «divers» (tels que : libraires, imprimeurs, apothicaire ainsi que domestiques et «filles de confiance»), beaucoup plus faiblement représentée encore.

III - LES DECES NON NATURELS

1 - accidents et crimes

Quelques actes de décès de cette période font référence à une «mort violente» sans que l'on puisse savoir si les faits relèvent de motifs politiques ou d'une origine crapuleuse. Il peut s'agir aussi d'accidents. C'est ainsi que l'on relève trois noyades : un notaire en 1794, dans la rivière du Vincin, un homme âgé de 40 ans en 1797 au grand Conleau et, en 1799, un enfant de trois ans et demi trouvé noyé à Calmont-Bas.

Un certain nombre de morts violentes, sans autre précision, peut être relevé.

ex. :

- un homme, une femme et un militaire en 1794.
- en 1797, un homme de 78 ans trouvé mort sur le chemin de Vannes à Bernus. «La mort a été violente». La même année, la femme d'un loueur de chevaux est trouvée morte de mort violente dans sa maison, rue du Lion d'or.
- en 1799, on relève 4 morts violentes sans aucun détail.

Parfois l'acte de décès est plus explicite.

- le 20 juillet 1793, un soldat du 37ème bataillon de Maine-et-Loire originaire d'Angleterre, détenu dans la maison d'arrêt militaire de Vannes, est trouvé mort vers 4 heures du matin au pied du rempart de la prison. On peut penser qu'il s'agit de l'issue tragique d'une évasion manquée...

D'autres fois encore, la précision permet de relier certaines de ces morts violentes aux événements politiques :

- le 13.3.93 est déclaré un décès par blessure reçue ce jour dans l'attroupement de la paroisse de Séné et autres lieux
- le 30.3.95, déclaration du décès d'un militaire tué d'un coup de feu le 21.9.1793 «en combattant les rebelles de la Vendée».

Autres déclarations de décès tardives en raison des circonstances :

- le 21.3.1796 :un jardinier de Vannes, chouan abattu par les républicains, dont le décès est enregistré seulement le 21.12.1798.
- le 15.4.1796 : un huissier de Vannes, envoyé en mission par les autorités, assassiné par les chouans, mais dont le corps ne fut jamais retrouvé, enregistré le 15.7.1799.

La teneur de certaines déclarations laisse parfois simplement présumer qu'il s'agit de faits liés au chouannage :

- le 20.6.1795, un homme trouvé percé de coups de fusils et autres armes à feu au village de Kerglovenec.
- le 26.6.1795, un corps trouvé percé d'instruments contondants et armes à feu comme fusils, pistolets, sabres et baïonnettes près du village de Poignant.
- le 5.3.1796, un jardinier et sa fille trouvés percés de 4 coups de feu dont la fille a reçu trois et son père un, près de leur domicile etc...

Le 28.3.1796, découverte de 6 corps à Plaudren, dont un seul a pu être identifié.

En 1799, l'hôpital militaire signale 4 morts violentes : une par coups de sabre et 3 par coups de feu.

Certaines victimes sont des prêtres réfractaires :

Le 9.1.1795, un prêtre réfractaire trouvé mort de mort violente au bas de la rue St Gwenaël.

Le 21.3.1796, un prêtre réfractaire de Guidel tué de deux coups de fusil près du Moulin de Vequer.

2 - Exécutions

Aucune mention particulière ne figure aux actes de décès des condamnés à mort exécutés, mais ces actes sont identifiables par le fait qu'ils sont enregistrés sur «réquisition du procureur (ou du substitut du procureur) ou du commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal criminel» ou près le Conseil de Guerre de la 13ème division militaire.

On est surpris de ne trouver, pour l'année 1795, aucune mention des fusillés du plateau de la Garenne, le 28 juillet 1795.

Deux exécutions seulement sont signalées pour cette année :

- le 23.3.1795, un scieur de long, sergent au 1er bataillon de la Réunion, originaire de Mamers (Sarthe) : déclaration faite par le substitut de l'accusateur public du Tribunal Militaire.
- le 12.8.1795, un homme originaire de Régigny. Déclaration faite par le commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal criminel.

En 1796, 6 exécutions figurent au registre des déclarations dont 5 prêtres réfractaires :

- Yves Le Manour, Prêtre, 11 nivôse an IV (1.1.96)
- Alain Robin, 13 ventôse (3.3.96)
- Pierre-René Rogue, Prêtre « » « »
(ce dernier déclaré martyr par l'Eglise et béatifié)
- Pierre Le Verger, Prêtre, 3 germinal (23.3.96)
- Jean-Toussaint Hemery, 3 germinal (23.3.96)

Le 6ème dénommé Joseph Le Port, jardinier du Vincin, exécuté le 23 frimaire (13 décembre).

Neuf exécutions ont été relevées pour 1797 :

- une pour «vol et assassinat», qui ne semble pas être de nature politique
- puis celle de 4 marins déserteurs, condamnés pour vol avec violence, l'un d'entre eux ayant crié «Vive le Roy» et refusé de servir la République
- 4 autres pour vol, assassinat et rassemblement à main armée. On sait qu'il s'agit, cette fois, d'anciens chouans.

Dix exécutions ont lieu l'année suivante, trois le 4.1.1799, deux le 16.1.1799, trois encore le 5.5.1799 et deux à la fin de l'année. La plupart semble concerner des chouans coupables de vols, assassinats et «chauffage» et agissant en bandes.

Les deux exécutions du 16.1.99 sont déclarées par le citoyen Durry, capitaine de la 58ème demi brigade d'infanterie faisant fonction de commissaire du pouvoir exécutif près le Conseil de guerre de la 13ème division militaire.

Les décès en prison

Les registres fournissent un certain nombre de renseignements sur les décès dans les prisons vannetaises, surtout à partir de 1793-94 : Maison d'arrêt de la Tour, maison d'arrêt du Petit Couvent, Maison de la Retraite des Femmes (où sont d'abord internés les prêtres sexagénaires). A la fin de la période, on trouve trois lieux de détention simplement désignés par : maison d'arrêt, maison de justice, maison d'arrêt du Petit Couvent (prison des prêtres, mais pas uniquement). La "Tour" désigne la tour du Connétable.

En 1795, la répression de la tentative royaliste de Quiberon remplit les prisons où les épidémies font de nombreuses victimes. Rappelons les 280 chouans détenus aux Ursulines, les 103 prisonniers de la Maison d'arrêt de la Tour, de la maison de justice et de la maison d'arrêt du Père Eternel auxquels il faut ajouter 5 prêtres décédés à la maison d'arrêt de la Retraite des Femmes. 124 décès de prisonniers sont encore signalés l'année suivante (1796) ainsi répartis :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
42	39	19	8	9	0	1	1	0	2	1	2

Le nombre des décès décroissant rapidement à partir du printemps, régression en rapport avec la fin de l'épidémie.

Les défunts sont d'une manière générale des chouans capturés soit à Quiberon, soit dans d'autres circonstances. Ils sont identifiables dans beaucoup de cas par une mention expresse portée sur le registre : «prisonnier chouan», «en prison pour chouannage», «prisonnier à Quiberon» etc...

On peut s'interroger sur le cas des décès survenus dans la maison de justice. En dehors des prisonniers chouans apparaissent vraisemblablement des prisonniers de droit commun, non identifiables faute de mention particulière.

Parmi les prisonniers de 1796, on compte en particulier les 5 prêtres réfractaires exécutés, parmi lesquels P.R. Rogue.

Le large éventail des âges chez les prisonniers implique un «chouannage» largement généralisé dans les campagnes morbihannaises, l'essentiel étant constitué, comme il est normal, par la tranche des 21/40 ans. On note la présence d'un prêtre de 72 ans originaire d'Ille-et-Vilaine, désigné comme «ancien curé de Saint-Avé mort à la maison d'arrêt ci devant Petit Couvent». Parmi les prisonniers décédés, il faut noter également la présence de deux étrangers, un anglais et un belge, désignés comme «prisonniers de guerre».

A la fin de la période, en 1799, 20 décès sont signalés dans les prisons. L'absence de toute formule distinctive rend impossible la distinction entre prisonniers de droit commun et politiques. La principale tranche d'âge se situe entre 30 et 50 ans. On compte parmi eux 19 hommes et une seule femme.

Il faut y ajouter les 4 prêtres décédés au Petit Couvent. Trois d'entre eux (69, 78 et 61 ans) sont des sexagénaires qui y sont détenus conformément à la loi et décédés dans les mois de Thermidor et Fructidor (vraisemblablement victimes de l'épidémie du Petit Couvent, dont fait état une supplique adressée par un prêtre nommé Le Bothurel, aux administrateurs). Le quatrième, âgé seulement de 47 ans a été transféré de la maison de justice au Petit Couvent pour raison de santé.

Mlle DAVERSIN

Mlle RICHARD

Mme LE BOURDIEC



Vannes : la Porte-Prison et l' église St Patern en 1799
(Dessin de Galles, 1799, A.D.M.)

*Envoyés au frégat de la
de Sarzeau le même jour.*

Vannes -

LIBERTÉ



ÉGALITÉ

20^{me} de Ventôse de l'Année Deuxième de la République une & indivisible.

NOUS REPRÉSENTANS

DU PEUPLE

*ENVOYÉS dans le Département de la Loire inférieure et
du morbihan arrêtons que les Citoyens Thébaut et magré
membres du Comité de Surveillance de Sarzeau le feront
leurs fonctions à la notification de présent lequel
sera inscrit sur le registre de ce Comité et que les
Citoyens Rolland chirurgien et évaua les remplaceront*

*Prieur
de la Marne*

Arrêté du représentant du Peuple PRIEUR DE LA MARNE

DOCUMENTS

DELIBERATION DU 8 JUIN 1790

Règlement de police municipale.

- Défense de jeter par les fenêtres ou autrement dans les rues soit de jour soit de nuit les matières fécales, urines ou autres ordures.

- Défense de laisser divaguer dans les rues ou laisser paître sur les places les cochons, chevaux, vaches et boeufs.

- Défense aux garçons d'écurie et aux particuliers lorsqu'ils mèneront les chevaux à l'abreuvoir d'en conduire plus de 3 à la fois.

- Ordonne à tous les pauvres ou mendiants non domiciliés de sortir de la ville dans 24 heures et de se retirer dans leurs domiciles sous peine d'être emprisonnés.

- Défense aux pauvres et mendiants de mendier dans les églises et dans la ville sans avoir obtenu la permission écrite de la mairie et une médaille sur laquelle sera écrit VANNES, laquelle médaille chaque pauvre sera tenu de la porter sur sa poitrine sous peine d'être emprisonné comme vagabonds.

- Défense aux particuliers sous peine de prison de loger chez eux des vagabonds et gens sans aveu et ordonne à ceux qui connaîtront des gens suspects d'en donner connaissance à la municipalité.

- Défense à tous colporteurs étrangers et marchands forains, ferreurs et bateleurs de courir les rues, d'exposer leurs marchandises ou drogues, jouer leurs farces et jeux sans être patentés à la municipalité.

- Défense aux aubergistes, cabaretiers, maîtres de café et billards, de donner à boire et jouer les dimanches et fêtes gardées par l'église pendant l'office divin et tous les jours après 10 heures du soir.

A.M.

SEPULTURES OPEREES PAR CH. LE MASLE «PRETENDU EVEQUE DU MORBIHAN»

Le 2 novembre 1791, vu la vente qu'a fait le district de Vannes de la Chapelle Saint-Jean près la Cathédrale et l'usage profane auquel elle est désormais destinée nous, Charles Le Masle, évêque du Département du Morbihan soussigné, y avons fait perquisition et y ayant aperçu une pierre tombale sans inscription désignant la sépulture de

quelqu'un, avons cru qu'il était de la décence de la faire lever, de fouiller pour transporter dans un lieu plus décent ce qu'on y trouverait. Ouverture faite, y avons trouvé deux ossements de bras dont un couvert de linge, des gants altérés et des semelles de souliers. Le respect pour les débris de l'humanité, la religion qui la commande nous les a fait transporter dans le cimetière du cloître de la cathédrale adjacent et les y avons fait enterrer, le tout en présence des soussignés et autres qui se sont retirés, la municipalité préalablement prévenue.

Launay . Keradresse + Charles Le Masle évêque du Morbihan.

A.M.

[Il s' agissait de la tombe de Georges d' Aradon, Evêque de Vannes de 1593 à 1596. B. F.]

Le 22.5.1791, a été inhumée au cimetière de la paroisse Saint-Pierre dame Rose Françoise Prudence Gouere de Kerdima née au chateau de Lourmais paroisse de Montoir le 19.1.1756 épouse de Mr de la Brochardière trésorier des guerres, décédée le jour précédent rue de Calmont Bas, le dit enterrement fait par Mr Le Mâle Curé d'Herbignac prétendu évêque du Morbihan et ses prétendus vicaires. J'ai porté de ma main le dit acte de sépulture sur mes registres en signe de réclamation et de protestation qu'il m'a été impossible et eut été inutile de chercher à faire juridiquement, attendu le billet du Sr du Bodan maire, attaché au registre de la minute au verso de la couverture avant le n°1 et les sentinelles du régiment de Walsh appostées à la porte de la maison pour nous en interdire l'entrée. La présente protestation et réclamation devant servir pour l'acte suivant d'inhumation de Francois Corignan et pour toutes les autres semblables.

M.G. Le Croisier Curé de St-Patern

A.M.

DELIBERATION DU 1 PLUVIOSE AN II (20 janvier 1795)

Les citoyens BOYER et CASTAGNET commissaires de la municipalité ont déposé à la commune de l'argenterie provenant de l'église Saint-Patern : 8 calices avec patènes, 1 ciboire remis par le sieur BOCHEREL curé de St-Patern provenant du superflu de la dite paroisse et lui ont laissé deux calices et un ciboire pour le service de l'Eglise.

Cette argenterie sera adressée à la Trésorerie nationale comme une nouvelle preuve de dévouement à la chose publique.

A.M.

DELIBERATION DU 3 GERMINAL AN II

Le Conseil décide d'adresser au district une pétition pour demander que les effets tels que chasubles, étoles contenant or et argent soient dégalonnés et vendus au profit de la République.

A.M.

DELIBERATION DU 24 AOUT 1792

Le Conseil arrête que les supérieures des communautés religieuses de Vannes seront tenues de se retirer dans leurs familles et que faute à elles de s'y rendre, elles y seront contraintes à leurs frais, le conseil enjoint au surplus à toutes ci devant religieuses de déposer dans 24 heures leurs costumes religieux et leur fait défense de vivre réunies plus de deux dans la même maison et à tout habitant ou propriétaire de les y recevoir

A.M.

LA PENURIE ALIMENTAIRE A VANNES EN L'AN III

(A.D.M. L1461 et L1462)

Vu l'extrême pénurie de toute espèce de denrées dans laquelle a languï la commune de Vannes, malgré les nombreuses réquisitions faites par le district aux communes de son ressort à l'effet d'alimenter les marchés de cette ville.

L'administration considérant que plusieurs municipalités de son arrondissement ne peuvent témoigner leur malveillance ou coalition avec les chouans d'une manière plus authentique et plus cruelle qu'en refusant constamment des subsistances à leurs frères de cette ville...

A Plaudren, la force armée ne peut trouver aucun officier municipal malgré une résidence de 4 jours...

Les brigands achètent les récoltes avec du numéraire métallique.

Vannes est comme une ville en état de siège... sous le coup de la famine.

Pour parer à cet état désastreux :

-Nomination de commissaires civils pour enlever chez les fermiers des biens nationaux les grains qu'ils doivent en paiement de leur ferme.

-Recensement des grains et des bestiaux établi simultanément dans les communes pour empêcher la soustraction des comestibles.

-Un procès verbal estimatif et bien détaillé est dressé aussitôt.

Lettre du 4 germinal an III (24 mars 1795)

La malveillance qui ne cesse de s'agiter pour perpétuer les malheurs de la guerre civile retient les denrées dans les campagnes, jette l'épouvante dans l'âme des cultivateurs et par le moyen de la terreur qu'on leur inspire les empêche d'approvisionner les marchés et de vendre leurs grains pour fournir aux besoins des braves défenseurs de la patrie.

22 vendémiaire an III (13 octobre 1794)

Nos habitants n'ont même pas le bois nécessaire pour faire la soupe aux soldats qui passent continuellement et la désolation est à son comble .

Doléances de la commune de Séné relatives aux réquisitions de beurre.

Le 17 nivôse, l'an 3ème républicaine (6 janvier 1795)

Citoyens,

Nous sommes fortement surpris de voir notre commune requise de fournir tous les quinze jours au marché soixante livres de beurre. Personne n'ignore qu'elle se trouve dans une impossibilité absolue d'en fournir même une livre pour deux raisons que nous citons :

La première est que la commune porte tout son lait au marché, lait doux et caillé avec la crème nécessaire pour le beurre.

La deuxième est que nous nous trouvons dans une saison peu propre au pâturage et par conséquent le lait est plus rare.

Nous n'ignorons pas qu'il reste du lait de la commune et par conséquent quelque peu de beurre mais est il juste que la commune s'en prive entièrement pour l'approvisionnement du marché? Non certainement.

C'est une très grande injustice, nos enfants ne sont pas plus chers que les autres pour manger un pauvre morceau de pain sec ou trempé d'eau pure. Nous ne consentirons jamais à cela; nous sommes exposés en mettant à réquisition le beurre à recevoir des insultes, même des mauvais traitements des individus de la commune. Nous prions donc votre clémence de vouloir bien avoir égard à une commune aussi pauvre que la nôtre en beur. Sans quoi vous allez nous pousser à l'extrémité.

Les citoyens municipaux de Séné

Le Luherne
maire

Noblanc
officier municipal

Doléances d'un maître de poste de Vannes (LE BERT)

19 fructidor an II de la R.F. une et indivisible (4 septembre 1794)

Citoyen,

Je vous déclare que je suis dans l'impossibilité de continuer le service puisque vous refusez absolument à me donner de l'avoine. Mes postillons ne peuvent plus mener les chevaux. Ne soyez pas surpris si un jour les malles restent en route. Il n'y aura pas de ma faute. J'ai fait toutes les démarches il va de mon intairai personele puisque nos chevaux est tout le bien que je possède.

Je vous ai exposé mes besoins bien des fois. J'ai été dans les communes pour m'en procurer. je nen peu pas avoir. Je vous reitaire ma prière et vous prie de men donner. Nauré vous pas egard citoyen à procurer la subsistance à des cheveaux qu'ils sont nuit et jour en route pour le service de la Republique. Jaten de vous citoyen une reponse favorable dans cette confiance

Je suis votre citoyen

Le Bert maître de poste à Vannes.
(L.1462)

EPIDEMIES

[En dehors de l'épidémie de typhus et de dysenterie qui sévit dans les prisons lors de l'affaire de Quiberon (1795-96), on signale une épidémie en 1799 dans la prison du Petit Couvent (fructidor an VII).]

Vannes le 29 fructidor an VII republicain (8 septembre 1799)

Les officiers de Santé en chef de l'hôpital militaire de Vannes ou administrateurs municipaux de la dite commune.

Citoyens administrateurs

Ayant eu connaissance qu'il règne une maladie contagieuse des plus graves, à la maison de détention qui avoisine notre hopital, il est de notre devoir de vous prévenir des dangers auxquels un tel voisinage ne peut manquer d'exposer les défenseurs de la patrie dont la santé nous est spécialement confiée, vous faire connaître combien il est urgent d'écarter un pareil foyer de contagion et être assuré de mesures promptes que votre humanité, votre patriotisme et votre sollicitude paternelle vous déterminera à prendre dans une circonstance qui intéresse autant la santé de nos braves militaires que celle de tous les autres citoyens.
Salut et fraternité.

Lettre du prêtre Le Bothurel aux administrateurs de Vannes.

Citoyens administrateurs,
je réclame votre justice et votre humanité. Il règne ici une maladie contagieuse qui a déjà enlevé trois de mes confrères, un quatrième ne tardera pas à y succomber. Je ne vous cacherai pas que je suis effrayé et que si cette maladie

m'atteint je suis un homme mort. L'air est empoisonné et il n'y a pas de soins qui puissent nous sauver. Déjà je ne suis pas bien, sans appétit, privé de sommeil depuis longtemps; je sens que mon heure approche si vous ne venez à mon secours. Ma conduite vous a, ainsi qu'à tous ceux qui m'ont suivi dans la révolution, constamment prouvé que je suis incapable de faire le moindre mal, qu'au contraire j'ai fait le bien autant qu'il m'a été possible ...

... je vous supplie, citoyens, de me donner un élargissement provisoire pour le temps où cette maladie règnera dans notre maison. Il n'y a pas actuellement un appartement où elle ne soit.

J'espère que le citoyen Josse, qui a déjà bien voulu m'accueillir chez lui, voudra bien m'y recevoir encore. Je m'y rendrai comme l'autrefois sans communication avec qui que ce soit. J'attends cette grâce de votre humanité. Votre refus serait mon arrêt de mort.

Salut et respect.
Le Bothurel.

Renvoyé à l'administration municipale de Vannes qui voudra bien s'assurer de moment à autre s'il existe réellement une maladie contagieuse dans la maison de détention du Petit Couvent et dans le cas de l'affirmative, de donner son avis sur les moyens d'y remédier ainsi que sur la demande du pétitionnaire.

En administration centrale à Vannes le 27 fructidor an VII de la République

LAUMAILLER
GAILLARD ...etc...

A.M.

Adresse au comité de santé générale adressée le 2 Prairial an III par le Conseil Général de la Commune (20 mai 1795).

On ne cesse de répéter à la Convention que la paix est faite avec les brigands et les chouans et néanmoins dans toutes les parties du département du Morbihan subsistent des rassemblement de brigands à cocarde blanche. Ils pillent, mutilent et assassinent les patriotes partout. Ils ont des magasins d'armes et des subsistances. Leurs bataillons sont disciplinés, journellement exercés. Leur puissance est parfaitement organisée, elle seule est reconnue dans nos campagnes. Nulle loi, nulle instruction ne peut plus parvenir aux habitants des campagnes. Il est donc vrai qu'il existe dans l'état une puissance et des Royalistes qui veulent un Roy parce que disent-ils un Roy seul peut soutenir la religion... Le chouanage cette lèpre affreuse qui menace de couvrir de deuil la République entière! Nous avons à peine la force de vous tracer le tableau de notre situation. Les habitants de notre commune obtiennent de nous à peine un morceau de pain par jour. Les communications interceptées, les marchés déserts, les incursions des brigands s'étendent jusqu'à l'entrée du faubourg de notre ville en y venant enlever les armes, les bestiaux des patriotes. Voilà la paix dont nous jouissons... Récemment et depuis la paix faite, plus de 50 habitants de notre commune sont disparus et sont allés chercher l'abondance en se rangeant dans le parti des Chouans qui les reçoivent à bras ouverts...

R.C.

ARRETE RELATIF AUX SPECTACLES DE LA
COMMUNE DE VANNES
(4 THERMIDOR AN IV - 22 JUILLET 1796)

Accord est donné pour l'établissement d'un théâtre civique sous réserve :

- qu'il ne pourra être mis sur scène que des pièces approuvées par la police
- aucune discussion sur les sujets politiques
- qu'il y aura exécution par l'orchestre et les acteurs à chaque représentation des hymnes civiques
- un membre de l'administration municipale assistera en écharpe à chaque séance et veillera au maintien de l'ordre
- tout signe d'improbation est défendu dans l'intérieur de la salle et celui qui se permettrait cette indécence sera sur le champ mis dehors par la garde
- le présent arrêté sera lu par l'officier de police à l'ouverture de chaque représentation

R.C.

DELIBERATION DU 16 THERMIDOR AN VI
(3 AOUT 1798)

Règlement de la journée de travail des ouvriers.

Le Conseil décide que la journée commencera à 5 heures du matin et finira à 7 heures du soir depuis le 10 floréal jusqu'au 10 fructidor (1er mai au 25 août) et le reste de l'année depuis le jour jusqu'à la nuit.

R.C.

4 PLUVIOSE AN II (23 JANVIER 1794)

Le citoyen maire a ensuite donné lecture de la lettre du citoyen MAIRMIER qui dit :

«qu'après avoir perdu celle à laquelle il s'était uni dans l'espoir de donner des sujets à la patrie, privé aujourd'hui d'une aussi douce espérance, il croit pouvoir mieux s'en dédommager qu'en élevant les enfants de ses frères malheureux, en conséquence il demande à élever un enfant mâle âgé de 4 à 5 ans de père ou mère indigent avec prière de lui permettre de choisir à l'hôpital général, promettant de faire tous ses efforts pour former le coeur de son élève pour toutes les vertus républicaines et l'amour de la Patrie.»

R.C.

DELIBERATION DU 6 FLOREAL AN VI
(25 AVRIL 1798).

Fête des nouveaux époux. Le Conseil décide que pour célébrer cette fête, on dressera l'autel de la patrie au lieu ordinaire sur la promenade du port, qu'à 3 heures du soir, les autorités réunies se rendront au dit autel avec les mariés de l'année. Après les discours relatifs à la fête, il y aura une course à pied pour les militaires de la garnison et pour les habitants. Les deux prix seront deux chapeaux ornés de cocardes tricolores.

R.C.

A.M. = Archives municipales

A.D.M. = Archives du Morbihan

R.C. = Registre de Correspondance conservé aux Archives municipales

LES EXECUTIONS EN 1797 ET 1799

NOM	DATE	DELIT	ORIGINE GEOGRAPHIQUE
Jean FORCIER	26. 6.97	vol et assass	Loire inférieure
Raoul BOCHER		désertion et	Noyal-Pontivy
dît GOUDIVEZE	7. 7.97	vive le roi	
Joachim FURET	7. 7.97	Désertion et	Caudan
		violence	
Pierre LE POTIER	7. 7.97	-id-	Angers
Louis BOUDIN	7. 7.97	-id-	Dunkerque
Morice QUERIC	27.11.97	vol et assass	Moustoir
Jean DREAN	27.11.97	chouan	-id-
Joseph RESNAIS	21.12.97	vol et chouan	Guer
dît RABOT			
Jean BRARD	21.12.97	-id-	-id-
Gille GRANDCOEUR	4. 1.99	vol et assass	C. du Nord
Laurent DEMOY	4. 1.99	-id-	-id-
Jacques LE DORE	4. 1.99	-id-	-id-
Julien HERVO	5. 5.99	faux chouans	Morbihan
		et chauffeurs	
Louis CHOUIN	-id-	-id-	-id-
François JACOB	-id-	-id-	-id-
dît LE ROUX			
Vincent LE			
BOUGUENNEC	11.10.99	Assassinat	Locminé
Malo KERVILY	11.10.99	?	?

CONCLUSION

L'analyse des actes d'état-civil de 1789-1799 de ces sept communes morbihannaises permet difficilement d'aboutir à des conclusions absolues. Observons néanmoins quelques constantes.

Les évènements perturbent la tenue des actes quand, le clergé en étant déchargé, il faut désormais aller à la mairie. A ce test d'adhésion aux nouvelles institutions, certaines communes réussissent mieux que d'autres; St Servant et Caro moins bien.

Certaines communes témoignent d'une démographie fragile, affectée d'une forte mortalité que compense difficilement (ou lentement) la natalité. Rochefort, Theix et St Servant ont un solde naturel très faible; Baden un peu meilleur et, si nos chiffres étaient absolument exacts, St-Servant aurait un solde négatif quand l'île d'Arz et Caro se portent bien. Révolution ou pas, l'histoire démographique de la région vannetaise reste marquée par une forte mortalité, notamment infantile. Vivre ou survivre sont des entreprises difficiles à cette époque.

La nuptialité, presque partout comparable, sauf à Vannes où son importance s'explique par les années 1796-98, ne paraît pas souffrir des évènements. En y regardant de plus près, on voit que les comportements anciens (périodes du mariage) continuent, et que le divorce n'existe pas dans les communes rurales. On peut sans doute en conclure que la déchristianisation n'a pas touché les campagnes vannetaises.

Le cas de Vannes semble plus spécifique pour plusieurs raisons. C'est le chef-lieu du département et, comme Rochefort-en-Terre, un chef-lieu de district. Les administrations nouvelles y occupent donc une place importante et ajoutées aux troupes (comme à Rochefort), elles en font une sorte d'îlot républicain bleu au milieu de campagnes plutôt demeurées blanches. D'où les 17 divorces vannetais, les naissances illégitimes nombreuses et l'importance des prénoms républicains. Les évènements imposent aussi à Vannes les stigmates d'une mortalité exceptionnelle en 1795 : 1358 décès soit 147,6 ‰, ce qui explique la forte mortalité moyenne.

Baden partage avec Vannes ces mortalités d'épidémie dues aux prisonniers chouans faits après Quiberon. La répartition des décès par âge et profession montre la propagation de la maladie (typhus notamment). Encore n'y a-t-on pas ajouté les 374 fusillés que l'état-civil ne recense pas à Vannes : la mortalité de 1795 aurait alors dépassé 188 ‰ !

Au total, au-delà de certaines ressemblances qui tiennent peut-être à la géographie (Baden et l'île d'Arz; Theix, St-Servant et Caro), l'histoire démographique du pays vannetais pendant la révolution semble à la fois traditionnelle et agitée. On constate, malgré les nouveautés ou les lacunes des recensements, la permanence des comportements anciens mais les évènements imposent leurs conséquences ou les nouveautés :

- sac de Rochefort en Terre (1793)
- épidémies mortelles dans les camps de prisonniers (1795-96)
- nouvelles modes, peu durables (prénoms, divorces) (1793-95...)
- influence des garnisons sur la nuptialité et les naissances

L'île d'Arz fait un peu bande à part à cause de son insularité et de la personnalité de son maire, qui paie de sa vie, ses idées républicaines; Baden, Theix, St-Servant et Caro sont plus attachées aux traditions. Rochefort, et surtout Vannes, enregistrent les retombées de leur rôle administratif et militaire.

Des «trois» qui donnent leur nom à Rochefort jusqu'à cette Badenoise fusillée «sur l'ordre du Général Georges», des 1, 88 mètre du corps de Touzé du Guernic au divorce d'une Vannetaise «pour mari absent depuis 29 ans», les évènements s'accumulent sur les registres et, grâce à cette étude solidement documentée, font de cette époque une des pages les plus exceptionnelles de l'histoire démographique de la région de Vannes.

Bertrand FRELAUT

TAUX MOYENS SUR ONZE ANS (1789-1799)

	POPULATION	NATALITE	MORTALITE	NUPTIALITE
BADEN	2 063	32	28	8,10
ILE D'ARZ	875	33,14	20,25	8,31
THEIX	2 624	26,85	24,45	11,50 env.
ST SERVANT	1 200	26,81	27,75 env.	8,75 env.
CARO	1 600	34,16	21,90 env.	8,54
ROCHEFORT	510	49,05	47,05	8,13
VANNES	9 200	38,69	57,32	10,93
FRANCE				
1790-94		37,1 - 38,5	37,1 - 38,5	9,80
1795-99		36,6 - 40,0	29,5 - 32,9	8,80

ILLUSTRATIONS

Page 6 - Médaille commémorative du 4 août 1789

Page 10 - Ile d' ARZ : Gravure de Mr. Percelay

Page 14 - Passeport de THEIX

Page 19 - Mairie de CARO (1791-1796) Dessin de Mr. Colineaux

Page 20 - Combat de ROCHEFORT EN TERRE (Gravure de 1886 A.D.M.)

Page 23 - L' Arbre de la liberté (Gravure de 1794)

Page 25 - Plan de VANNES en 1785

Page 29 - Paysannes de VANNES

Page 35 - VANNES : Porte Prison vers 1799 (Dessin de Galles A.D.M.)

Page 36 - Arrêté du représentant du peuple Prieur de La Marne (A.D.M.)

TABLE DES MATIERES

	INTRODUCTION (P. VIDAL)
Page 1	PRESENTATION (B. FRELAUT)
Page 3	BADEN (A.ROLLAND)
Page 7	ILE D'ARZ (J. LE BOURDIEC)
Page 13	THEIX (P. CRESTE et Melle MARQUET)
Page 15	ST-SERVANT SUR OUST (Mme LAUNAY-JOUANNIC, M. MOYSAN)
Page 17	CARO (Mme SOULIS, A. D'AUBIGNY)
Page 21	ROCHEFORT EN TERRE (P. CRESTE, Mme BLOCH)
Page 25	VANNES :
Page 26	- les naissances (Melle MORICE, Melle LATOURTE, Y. LEBOEUF, B. FRELAUT)
Page 30	- les mariages (M.D. MICHEL, Dr CADORET)
Page 32	- les décès (Mlles DAVERSIN, RICHARD, Mme LE BOURDIEC)
Page 36	- Documents
Page 41	CONCLUSION (B. FRELAUT)

Achevé d'imprimer le 18 Mai 1988

par les Etablissements MADEC

Rue Hoche - VANNES -

*

* *

Tous droits de reproduction réservés

ISBN en cours

Avec l'aimable collaboration
du GICAB et du CREDIT AGRICOLE du MORBIHAN